

Edito - Vos rendez-vous avec nous	1
Ordures ménagères, Romange en colère.....	2
Brèves de la Serre : Moissey, Menotey, Gredisans	3
Une tour d'observation du paysage et de la nature.	4,5
Habiter autrement : un toit Solaire, c'est rentable	6,7
Gestion du ruisseau « la Brizotte »	8
Dossier «Les chauves souris forestières du massif de la Serre »	9 à 12
Nos activités : savez-vous planter la haie ?	13
A lire	14
Le héron bihoreau, victime de l'hypocrisie	15
OGM : un moratoire s'impose !	16
Natura 2000, un document d'objectifs	17
Environnement : petites brèves en vrac	18,19
Pour votre agenda !	20

Mieux gérer nos déchets !

Une puce pour valoriser nos efforts

Bonne nouvelle pour les 25 000 foyers de nos villages : le Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures (SICTOM) de la zone de Dole va équiper chaque habitation d'un bac gris (déchets ménagers transportés pour être incinérés à Lons). Cette initiative, d'un coût d'environ 600 000 €, est doublement positive pour éviter les sacs éventrés et pour faciliter le travail de l'équipe chargée du ramassage. Mais celle-ci ne s'attaque pas au fond du problème : « REDUIRE NOS DECHETS », sur-

Il faut valoriser l'effort de ceux qui agissent pour réduire le volume de leurs déchets

tout ceux destinés à l'incinérateur. Il serait souhaitable d'aller plus loin et d'envisager d'équiper tout de suite ces bacs d'une puce électronique. Il sera aisé d'identifier le bac, son

propriétaire et de lui de facturer le service au plus juste prix en fonction du nombre de levées, et plus tard « au poids ». Le camion sera équipé pour lire ces informations. Ainsi, en pratiquant un prix différent, on reconnaît l'effort consenti par certains et peut espérer faire diminuer le volume des déchets des ménages. Le foyer qui aura effectué un tri poussé de ses déchets, ou privilégié dans ses achats les produits en vrac ou peu emballés, ne sortira son bac qu'une fois sur deux. En contrepartie il doit bénéficier d'un allègement de sa facture ! Parmi les conséquences positives : un rendement de la collecte bien meilleur, car on lève des bacs pleins, chaque arrêt du camion est plus productif et la tournée plus rapide. C'est un bon préalable pour entraîner une éventuelle réduction de la fréquence de collecte (baisse des coûts). Un compostage plus intensif va de pair. L'installation de ces puces reviendrait à environ 4 €/bac. A l'image de ce qui se pratique ailleurs, la redevance incitative initiée chez nous avec le comptage des levées, pourra naturellement être prolongée avec la pesée embarquée...

■ Pascal Blain, Président de Serre Vivante

Amis de la collégiale de Dole : 20 ans !

Récital d'orgue Gratuit à 17 h

Etienne BAILLOT et Jacques BERAZA



Journal d'information
semestriel du Massif de la Serre

SERRE VIVANTE

PRINTEMPS 2007
n° 28



La musique a sa fête, le patrimoine ses journées, les amoureux la Saint Valentin... et la Nature, alors ? Les 19 et 20 mai, tous les amoureux de la nature vous proposent de partager un moment privilégié et convivial au cœur de notre patrimoine naturel. Partout en France, des milliers de sorties et d'activités ludiques et familiales vous permettront de découvrir les richesses de la faune et de la flore, de comprendre l'importance et les enjeux de la protection de la biodiversité et de rencontrer des professionnels et des bénévoles qui ont pour passion de protéger la nature, de la gérer et de l'embellir. Venez fêter la nature avec nous

**VOS RENDEZ-VOUS
AVEC SERRE VIVANTE**

Découvrir les habitants de nos rivières

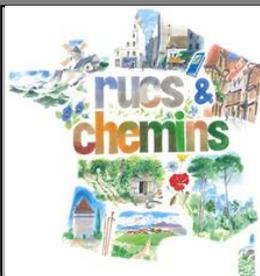
Pesmes, samedi 19 mai

Animation nature, rendez-vous à 14h30, devant la Mairie

La rivière héberge une multitude d'êtres vivants : larves et adultes d'insectes, vers, mollusques et crustacés ...

En compagnie de Denis Roussel, équipés de petites épuisettes, nous pourrions nous essayer à les capturer dans un bief de l'Ognon. Après les avoir identifiés, nous pourrions voir comment ils sont utilisés comme bio-indicateurs et comment ils se révèlent utiles pour apprécier l'état de santé de la rivière où ils vivent. Quelques spécimens seront amenés par notre animateur pour compléter nos captures et permettront d'apprécier la diversité des espèces rencontrées.

Gratuit, pour tous



Journée du Patrimoine de Pays
& Journée des Moulins

**24 dimanche
juin 2007**

Rendez-vous à 14 heures
devant la mairie de Taxenne

Patrick Monnot, viticulteur, et Luc Jaccottey, archéologue, nous invitent à la promenade sur le sentier des vignes

Venez découvrir le patrimoine viticole du nord Jura en empruntant un sentier de découverte. Chacun des quatre villages traversés symbolise une des quatre saisons du travail de la vigne et du vigneron. Découvrez les anciens coteaux de Taxenne, les vignes de Vitreux, l'église de Pagney et l'architecture viticole de Rouffange ...

Gratuit, pour tous



Oiseaux du Massif de la Serre

Menotey, vendredi 6 juillet

Conférence à 20h30, salon de la Mairie

A la découverte de l'engoulevent, de la pie-grièche écorcheur, de l'alouette lulu et autres oiseaux de la Serre ...

Benoit Toury, jeune étudiant chargé d'un inventaire des oiseaux de la Serre, nous présente la méthodologie employée pour cartographier les espèces d'intérêt communautaire présentes dans le massif et nous invite à en savoir plus sur les enjeux liés à leur présence ...

Gratuit, pour tous

■ MASSIF DE LA SERRE

■ **Petit orgue et grand moment**



Le 20 janvier, dans la petite église de Montmirey-le-Château, des personnes de tous âges, du canton et des alentours (et même d'Angleterre !), se retrouvèrent lors du concert d'orgue offert par le musicien Damien Colcomb. Ce fut un moment apprécié de tous, autour d'un programme varié de musique baroque essentiellement italienne et flamande en compagnie de la violoniste et altiste Laëtitia Gillardot- Balestro. Après avoir apprécié l'éventail complet des sonorités de cet orgue, chacun a pu admirer également les qualités esthétiques de l'instrument reflétant le soin et l'amour apportés à sa confection. Dans l'atelier de Nicolas Martel, cet orgue a été entièrement fabriqué par Stéphane Dumesnil. Laissons- lui la parole : « La création de tout orgue commence toujours par cette question : pour jouer quelle musique ? de quel pays ? de quelle époque ? Ici, nous désirions concevoir un instrument capable de tenir la partie de « continuo » (une partie non écrite improvisée par l'organiste dans la musique d'orchestre des 17ème et 18ème siècles) dans le répertoire du 17ème siècle italien. L'organiste désirait deux sonorités différentes, aussi avons- nous placé deux séries de tuyaux : l'une en bois de chêne, aux sons moelleux, l'autre en étain et en plomb, aux sonorités plus tranchantes (ce sont ces tuyaux que l'on voit en façade de l'instrument). Ce type d'orgue est dit « positif » car il est transportable facilement et on le pose pour le jouer. Pour faciliter le transport, nous avons muni le buffet en chêne de fortes poignées en fer forgé, et les fragiles tuyaux de façade sont protégés par des portes sculptées. Pour éviter le ronronnement d'une turbine électrique, l'organiste actionne lui-même une pompe au moyen d'une pédale en fer forgé. Le vent ainsi produit est régulé par un soufflet en chêne, sapin et peau de mouton, puis fait parler les tuyaux. Le clavier a été construit en chêne, plaqué de buis et d'ébène. » Rendons hommage à ses interprètes et créateurs de musique et d'instruments, et remercions les tous pour leur contribution à la vie et à l'enrichissement du patrimoine local.

■ *Charlie Gaudot*

■ **Romange en colère**

Depuis 2005 à Romange, village de la communauté de communes du Jura dolois, de nombreux habitants s'inquiètent de la modification du tarif d'enlèvement et du traitement de leurs ordures ménagères. Je les ai rencontrés, chez eux, pour appréhender l'ampleur de leur mécontentement face à cette nouvelle taxe.



Relayant le point de vue de leurs administrés, le Maire et son conseil municipal ont récemment interpellé M. Jean-Pascal Fichère, président du Jura dolois qui a désormais en charge la compétence ordures ménagères : « Doit-on payer le traitement de nos résidus ménagers à la taille de la maison, au nombre de personnes qui les produisent ou bien au poids déposé devant chez soi pour être collecté ? La taxe que vous nous avez imposée depuis 2005 pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages, elle est source d'injustices flagrantes, haro sur la personne « seule », retraitée et qui loge dans la maison où elle a élevé sa famille ! La taxe ne tient pas du tout compte du volume des déchets produits par les habitants, ni des efforts réalisés pour trier et donc diminuer le volume à collecter (et donc à traiter). Prélèvement par le fisc, glissée dans une colonne supplémentaire de la feuille d'imposition locale, elle masque toute transparence sur les problèmes posés... ». Dans cette correspondance, les élus affichent leur totale désapprobation du choix fait par le Jura dolois d'abandonner le système de la Redevance sur les Ordures Ménagères (ROEM) –calculée jusqu'en 2004 par les communes- pour passer à la TAXE sur les Ordures Ménagères (TOEM). Ils précisent : « En tant que citoyens responsables, nous voulons apporter notre soutien actif aux projets du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable de réduction des déchets (cf campagne de l'ADEME « Au secours, nos poubelles débordent »). Pour atteindre l'objectif, il faut donner au citoyen des indicateurs lisibles sur lesquelles celui-ci peut avoir une action directe, avec une traduction financière juste et simple. ».

« Nous souhaitons vivement, Monsieur le Président, que l'on revienne à la REDEVANCE, et en s'appuyant sur les collectivités qui la pratiquent, passer l'échelon supérieur avec la REDEVANCE INCITATIVE »

Concrets, ils proposent d'initier de nouvelles actions, type Ambassadeur du tri, ou en faveur du compostage afin de réduire le volume de nos poubelles grises... « Arrêtons de transporter de l'eau et de la brûler à l'incinérateur de Lons. Des exemples de compostage collectif existent en France comme à St Philibert de BOUAINE en Vendée. ». Au delà de la redevance, d'autres collectivités en Franche-Comté et en France ont été plus loin en proposant une redevance véritablement incitative et les résultats sont là : le volume des produits résiduels des ménages a très significativement diminué, comme par exemple sur le territoire des « portes d'Alsace », collectivité sud-alsacienne qui pratique aujourd'hui la « pesée embarquée »... C'est la voix que suggèrent les élus Romangeais pour conclure leur missive, invitant le président à venir en débattre sans plus attendre avec les habitants du village. Le courrier en réponse de M. Fichère renvoie aux travaux d'une commission d'étude à constituer... Cela ne nous rassure pas sur un rapide retour à la redevance, comme pratiqué par la commune avant 2005, mais surtout dénote le peu de d'enthousiasme à mettre en œuvre une politique incitative. Il faudra bien pourtant donner de la transparence à ce service public : je produis moins de déchets, moins de collecte, moins de traitement pour la collectivité et au final une facture allégée pour tous. A chacun de faire par nos demandes que cette légitime exigence ne soit plus renvoyée aux calendes grecques ! N'hésitez pas à interpellier vos élus, Communes et Communauté de communes, pour faire avancer l'application de cette redevance incitative avec le SICTOM de Dole.

■ *Jean-Claude Lambert*

Le compostage collectif, une expérimentation réussie

Depuis 2002, Saint Philibert de Bouaine (2 255 habitants), à 30 km au Sud de Nantes, expérimente de manière originale en France un centre de compostage collectif et tire aujourd'hui un bilan très positif



Le centre est sous la responsabilité d'un maître composteur rémunéré. L'apport de déchets de cuisine et de déchets verts (tonte de gazon, taille) se fait volontairement par les particuliers qui ne peuvent ou ne veulent composter chez eux. Le compostage collectif nécessite peu de moyens, si ce n'est une plate-forme de compostage facilement réalisable, quelques aménagements et matériels, et l'équipement des particuliers de Biobacs pour récolter et transporter leurs déchets. En une année, 38 tonnes de déchets de cuisines ont été déposées et mélangées à 67 tonnes de déchets verts broyés. (autant de matières qui n'ont donc pas eu à être mis en décharge ou incinérés). 268 foyers au total participent au compostage collectif, soit près de 41% de la population, auquel s'ajoute 31 % qui font du compostage individuel chez eux : cela fait un taux de participation de l'ordre de 80% !. Les artisans et les restaurants collectifs participent également (17% de l'apport). Le coût de ce centre est de l'ordre de 15 000 €



■ **Moisse, Panem et circenses...**

Vu l'ampleur du projet, la Municipalité a-t-elle voulu offrir à ses concitoyens le rêve antique : « du pain et des jeux » ?

Sur un terrain communal, au centre du village et près de l'école, où se trouvent déjà une balançoire et quelques jeux enfantins, profitant de la manne offerte par le programme « Avenir du Territoire entre Saône et Rhin », programme conçu suite à l'abandon du projet du grand canal, vient de se réaliser la création d'une zone consacrée aux loisirs et aux jeux. Un bâtiment abritant des sanitaires publics et un local de stockage est prolongé par un grand préau destiné à accueillir les manifestations et les agapes associatives, communales et inter-communales. Sur le haut du terrain, un plateau multisports (basket volley, minifoot...) a été illico adopté par les jeunes et les scolaires, tout comme la table de ping-pong. Un sentier piétonnier le sépare de la zone des jeux enfantins (dont deux balançoires) et de pique-nique (trois tables et leurs bancs) sous de beaux ombrages. Cette zone loisirs et sports n'est que le deuxième volet d'un projet « cœur de village », le premier étant la création d'une nouvelle Place de la Mairie en cours d'achèvement ... mais ceci est une autre histoire...

■ René Delmas

■ **Gredisans, la chapelle fait peau neuve**

Après cinq années où bénévoles et conseillers municipaux se sont mobilisés pour la réfection de la chapelle du village, Gredisans a inauguré samedi 9 décembre, jour de la fête patronale du village, une chapelle entièrement rénovée.

Porte d'entrée, vitraux, crépis extérieurs, chauffage, clocher ... et même le coq : tout a été refait à neuf ! « Désormais, il ne lui manque plus qu'une horloge » précise M. Michel Huguenet, le maire, et de poursuivre en remerciant toutes les personnes impliquées dans cette opération d'un coût proche de 23 000 €.



■ **Menotey ouvre une Agence Postale Communale**

La Poste se désengage du monde rural ? A l'automne, le couperet est brutalement tombé : le bureau de poste de Menotey sera fermé. Soucieux du maintien du service public, le conseil municipal, après une large enquête menée auprès des habitants sur l'utilisation des services postaux, s'est prononcé à l'unanimité, dans sa séance du 30 janvier 2007, pour la création d'une Agence Postale Communale.

Depuis le 1er avril, celle-ci a donc pris le relais pour assurer la majeure partie des opérations postales et la plupart des opérations courantes sur les comptes de la Banque Postale. Cette agence est gérée par la Commune : le personnel est communal, les frais de fonctionnement (locaux, installations, fournitures...) sont à charge de la Commune, bien que la responsabilité technique reste assumée par La Poste (c'est le cas notamment pour les opérations financières et les risques qui en découlent). La Commune est cependant indemnisée pour ses charges à hauteur de 812 € par mois, dans le cadre d'une convention d'une durée de 9 ans, renouvelable. Pour la Poste qui reçoit pourtant une subvention de l'Etat de 150 millions d'euros par an au titre de l'aménagement du territoire, cela permet de garder une forte présence en milieu rural sans se ruiner... Pour une année encore, l'Agence Postale de Menotey occupera le local de la Poste mais la commune projette de l'installer dans la Mairie, conjointement au secrétariat de mairie. Afin de répondre aux demandes très fréquemment exprimées lors de l'enquête, la municipalité souhaite en effet développer un certain nombre de services à la population, et notamment l'accès Internet, l'aide aux démarches administratives, la vente de gaz, etc. C'est une habitante de la commune, Christiane Bertaut qui a été recrutée pour assurer les 14 heures de permanence hebdomadaires : n'hésitez pas à lui rendre visite afin de montrer vous aussi votre attachement au maintien des services publics en milieu rural !



Horaires d'ouverture : Mardi et Jeudi : 13h30/16h, Mercredi et Vendredi : 16h/19h et samedi : 9h/12h afin de répondre au mieux aux souhaits exprimés par les utilisateurs d'horaires variés.

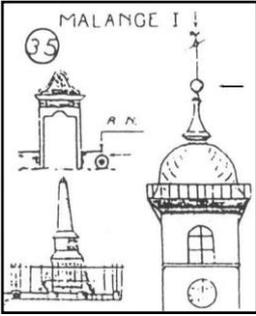


■ **Connaissance de la faune de la Serre**

Serre Vivante accueillera jusqu'à fin août Benoit Toury, étudiant de l'université Paul Verlaine à Metz. Ce jeune scientifique prépare un master environnement aménagement, option conservation et restauration des écosystèmes, et réalise chez nous son stage de fin de cycle.

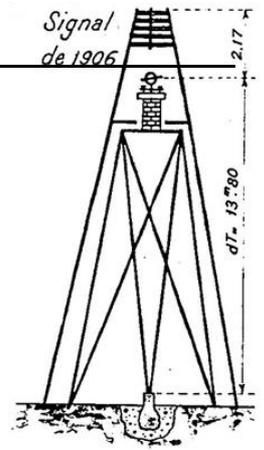
Sa mission : enrichir les connaissances sur la faune du massif de la Serre. Il devrait ainsi définir et cartographier les habitats d'oiseaux remarquables, mettre en évidence les enjeux liés aux diverses espèces présentes sur le massif et par conséquent fournir matière utile à la réflexion pour garantir la pérennité de celles-ci. Le massif de la Serre héberge plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire : l'engoulevent, la pie grièche-écorcheur, l'alouette lulu, plusieurs espèces de pics ... En l'absence de données scientifiques suffisamment nombreuses, le site n'a pas encore été inventorié parmi les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), inventaire qui recense les biotopes et les habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages, établi en application de la directive européenne du 2 avril 1979, dite directive « Oiseaux ». Benoit a déjà passé 15 jours en avril sur le terrain et procédé à un échantillonnage raisonné selon une maille de 1,5km sur 1,5km, soit 28 points sur l'ensemble du massif. A chaque point, un Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) est réalisé, lors d'une séance d'écoute durant laquelle toutes les espèces identifiées par le chant ou l'observation directe sont notées. Un volet entomologie pourra venir compléter la partie ornithologie : inventaires des espèces d'insectes, cartographie et descriptions des habitats Nous espérons que les données scientifiques ainsi récoltées permettront d'envisager la mise en place de mesures en faveur de la conservation de la faune du Massif de la Serre ...

■ Pascal Blain



■ Le belvédère de la Serre

Le 13 aout 1906, Monsieur Auguste Courderot, maire de la commune de Malange, agissant sur délibération de son conseil municipal, signe une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle communale avec le capitaine Lamotte, attaché au service géographique de l'Armée Française. Située au lieu-dit « au bras de fer », point culminant du massif de la Serre, cette parcelle de 25 m2 est destinée à accueillir un signal géodésique de premier ordre, tour d'observation et de visée indispensable alors à l'établissement des cartes d'état majors ...



Quelques notions générales de cartographie

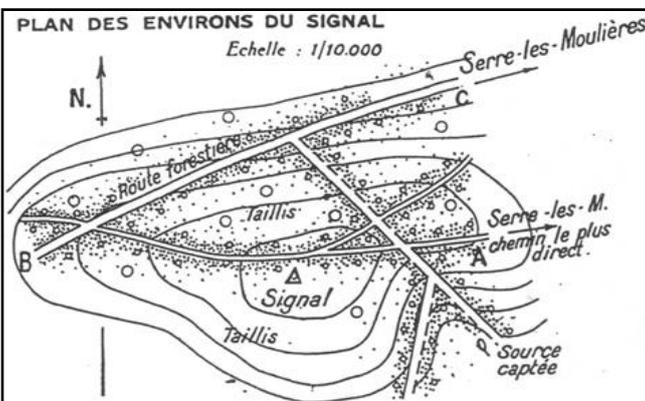
Les cartes sont établies en mettant en place les objets du paysage les uns par rapport aux autres par des mesures d'angles et de distances. Leur position relative est ainsi connue. Pour connaître leur position réelle absolue sur la Terre, un réseau de points particuliers ou canevas géodésique, dont on est certain de la position exacte doit être mis en place pour « appuyer » le positionnement des objets. Les géodésiens calculent la position exacte de ces points particuliers sur la surface géométrique de révolution qui s'approche le plus de la forme réelle de la Terre ou l'ellipsoïde de référence. Parmi ces points géodésiques, les plus importants sont matérialisés au sol par des marques ou bornes dont les coordonnées précises calculées par des géodésiens sont conservées dans des archives. Les géodésiens utilisent plusieurs méthodes, plus ou moins coûteuses, pour obtenir les coordonnées de ces points. La sûreté de la mesure en dépend grandement. Une carte sera d'autant plus précise que le canevas géodésique sur lequel elle s'appuie sera plus dense et plus cohérent. Le canevas géodésique d'un pays donné a une bonne cohérence interne lorsqu'il a été établi par triangulation ou cheminements où les mesures d'angles et de distances sont obtenues par visée d'un point géodésique à l'autre. Les erreurs internes sont de quelques mètres. Cependant, le point fondamental, ou « Datum », à partir duquel s'enchaînent toutes ces mesures n'offre aucune exactitude relative à un référentiel géocentrique global et peut être mal positionné de quelques centaines de mètres.

Se trouver à 391 mètres d'altitude n'est pas suffisant pour viser les clochers si vous ne pouvez hisser votre regard au-dessus des arbres de la forêt. Un tripode échafaudé à un étage, en bois, surmonté d'une petite cheminée en briques, est donc construit dès cette année 1906 par le capitaine Benoist. Le sommet de la mire est situé 15,97 m au dessus de la borne repère. Pour se rendre sur le site, il faut environ 25 minutes à pied depuis Serre les Moulières en empruntant un large sentier partant de l'extrémité ouest du village. On peut également s'y rendre en voiture en empruntant de préférence la route forestière sommitale (chemin de la Poste) qui passe à quelques centaines de mètres.

En 1910 c'est le lieutenant Noguès, puis en 1911 les lieutenants Laborde et Richard qui occupent à nouveau le site pour entreprendre depuis cet observatoire de nouvelles campagnes de cartographie (Besançon, Dole, Dijon, Beaune, ...). En 1914, le signal est entièrement reconstruit par le capitaine Lambert. En 1920, le signal est en mauvais état : on change un sapin et consolide l'échafaudage sous la conduite du lieutenant Tardi qui cartographie la région de Gray. Un second belvédère est construit en 1934 par M. Pélot, artisan à Thervay, à la demande du capitaine Maillard-Salin pour remplacer le premier édifice trouvé détruit (la borne centrale est heureusement intacte, les quatre bornes auxiliaires aussi). Il n'y a pas d'auberge à Serre les Moulières et les ouvriers établissent leur campement au pied du signal. Une source captée se trouve en contrebas du signal à 150 m.



Cette construction très soignée, sans torsion, est un peu plus élevée mais reprend la même architecture que la précédente. On y conduit alors une nouvelle série de visées vers la Bourgogne (Broin, Mont Afrique, Saussy, St Seine, Croix Ste Marguerite, Pierre de Bresse, Poupet, Chailluz ...). Véritable mirador au dessus des plaines et vallées de l'Ognon au nord, de la Saône à l'ouest et du Doubs au sud-est, cet endroit a permis aux géographes de « viser » 61 bornes géodésiques sur le territoire environnant, et parmi elles 20 clochers. Sans compter les recoupements avec d'autres points eux aussi de premier ordre, comme la Collégiale de Dole, le Mont Poupet, ... jusqu'au Mont Blanc, tant la vue est étendue. Visées en 1906, ces données furent calculées définitivement dans les années 30, la borne faisant ensuite l'objet de surveillance et d'entretiens réguliers. Le signal sera encore utilisé en 1943 pour des cartes de la région de Chalon/Saône et de la forêt de Chaux avant d'être à nouveau remplacé en 1945 par un nouvel édifice qui restera en service jusqu'en 1954. Aujourd'hui, il ne subsiste de cet ensemble que les vestiges marquant l'emplacement des quatre pieds d'ancrage. Il est vrai que maintenant, 50 m2 bien dégagés au sol, suffisent aux satellites pour effectuer les mêmes mesures !





■ MASSIF DE LA SERRE

Une attraction pour le XXI^e siècle : une tour d'observation du paysage et de la nature

L'élévation sur le site du point géodésique d'une structure bois imposante donnerait au public accès à un point de vue unique de 360°. La plate forme supérieure se situerait nettement au-dessus de la cime des arbres environ-

nants. Par temps normal on embrasserait tout le Pays Dolois et par temps clair la vision du Haut-Jura et des Alpes au sud-est, des Vosges au Nord, de la Côte d'Or à l'ouest. Enfin, au-delà de l'invitation à venir admirer un panorama exceptionnel sur les paysages de la région au cœur d'une nature accueillante, cela serait l'occasion de venir découvrir une réalisation architecturale innovante.

Un riche potentiel !

La Serre ne manque pas d'atouts pour que s'y développe un tourisme attrayant parce que raisonné. Depuis de nombreuses années, M. Georges Curie, maire de Sermange, est convaincu que la mise en valeur du point géodésique remarquable situé au sommet du massif constitue un élément déterminant dans cette perspective d'un tourisme durable. Avec patience il a compilé moult documents, rencontré les responsables de l'IGN (Institut Géographique National), expliqué les enjeux aux élus locaux... Nous lui devons les informations que nous vous livrons ici aujourd'hui et l'en remercions très amicalement.

Le bois, une ressource à réhabiliter

La Ville de Dole est propriétaire de 400 hectares de forêts dans le massif de la Serre et quatorze communes riveraines se partagent les quelques 3000 hectares supplémentaires. L'économie du bois présente en Franche-Comté un potentiel de développement considérable. La tour d'observation pourrait être entièrement construite en bois local, en faisant appel au savoir-faire des entreprises régionales. La plate-forme sommitale doit également comporter une table d'orientation originale et nous ne manquons pas de céramistes de renom pour la réaliser.

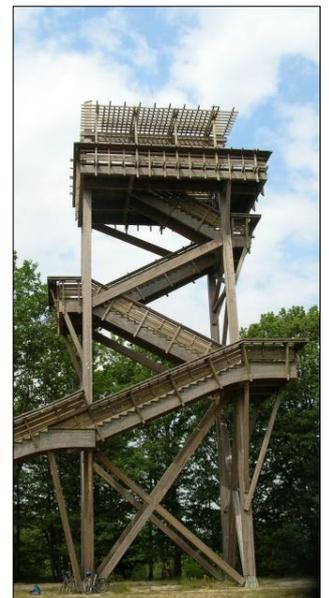
Un atout supplémentaire pour le développement du tourisme !

Les arguments en faveur de ce type d'équipement sont multiples : il s'agit bien sur d'un outil d'éducation à l'environnement qui offre un regard sur des paysages et des milieux naturels d'exception, d'un équipement culturel et sportif attractif, une vitrine enfin du savoir-faire et des techniques du bois qui font la réputation du Jura Bref, l'ensemble des ces atouts se mettent au service d'une activité économique d'avenir sur le Nord Jura : le tourisme ! Après le site naturel de l'Ermitage, équipé d'un sentier botanique et d'une aire de pique-nique qui lui valent un succès indéniable auprès d'un public croissant, le site de l'observatoire de la Serre pourrait offrir une seconde destination touristique de grand intérêt sur notre secteur et compléter ainsi une offre pour retenir plus longtemps les visiteurs de passage. L'offre d'hébergement, en particulier en gîte rural ou chambre d'hôtes, s'est largement élargie et améliorée. La réflexion sur le multi-usage de la forêt et le schéma des sentiers de randonnées sont maintenant quasi opérationnels, la vélo-route voisine, en cours de réalisation, promet un passage plus important : à nous de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faire de notre territoire un lieu attractif, invitant les touristes à prolonger dans le Jura Dolois leur séjour.

Un investissement envisageable à l'échelle de l'agglomération

Dans le Loiret, la communauté de communes du Beaunois qui réunit 18 communes, a réalisé récemment une tour d'observation en bois au dessus de la forêt d'Orléans dont elle assure la gestion. Cet équipement qui accueille du public tous les jours de la semaine, bien au-delà des prévisions initiales, a mobilisé un budget d'environ 450 000€ (80% de subventions). Chez nous, depuis de nombreuses années, les communes du massif ont appris à partager des projets et à conjuguer leurs énergies au sein du SIVOM de la Serre, des communautés de communes «Jura entre Serre et Chaux», «Jura Nord» et «Nord Ouest Jura» et en particulier au travers des actions de la Charte de l'environnement du nord Jura. Cette charte, fut également un lieu d'échanges fructueux avec nos voisins du pays Dolois ... Aujourd'hui, à l'heure où se dessine la perspective de la constitution d'une agglomération Doloise, toutes les conditions semblent réunies pour qu'un projet tel que celui-ci fédère les énergies et puisse se réaliser dans un proche avenir. A nous tous, d'inviter nos élus locaux à se saisir de ce dossier

■ Pascal Blain



Belvédère des Caillettes à Nibelle (45)

Printemps 2007

Une réalisation chez nos voisins Suisses ...

La Ville de Lausanne a inauguré fin 2003 une tour en bois à Sauvabelin permettant de contempler un panorama 360° sur tout le bassin lémanique, les Alpes, l'arrière pays et le Jura. Sa construction, devisée à 1,19 million FCH, a trouvé une grande partie de son financement grâce à de généreux donateurs qui se sont portés acquéreurs d'une ou plusieurs des 300 marches permettant l'accès au sommet, avec « un super coup de pouce » des pouvoirs publics dans le cadre d'Agenda 21, d'un très grand nombre de communes du canton, du corps forestier, de diverses sociétés ainsi que d'entreprises et d'institutions privées.



■ Un toit solaire : le photovoltaïque c'est rentable !!!

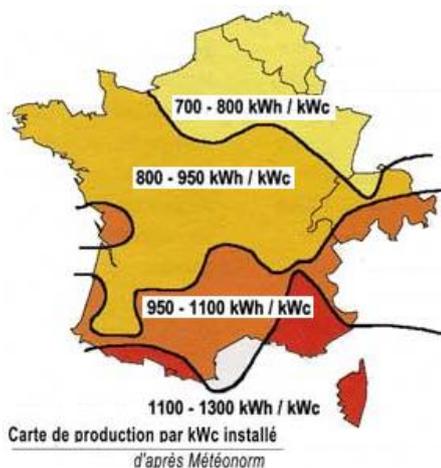
par Christian Langlade

Grace au toit solaire photovoltaïque, la lumière du soleil est transformée en électricité sous forme de courant continu, puis en courant alternatif grâce à un onduleur afin d'être soit consommée, soit injectée dans le réseau EDF. L'effet photovoltaïque a été découvert en 1839 par Edmond Becquerel.

Questions à se poser avant de se lancer ...

Il faut d'abord analyser ses factures EDF pour connaître sa consommation hors chauffage et faire une estimation du besoin dans le cas d'une installation sur un site isolé. La consommation moyenne (hors chauffage) d'un ménage français est de 5 000kWh/an, en chassant le gaspillage, elle peut descendre à 2 500kWh/an. Les bons réflexes : surveiller les veilles des appareils TV/Hifi/PC, remplacer les ampoules à incandescences ou halogènes par des ampoules fluo compactes, corriger nos mauvaises habitudes : en éteignant les lumières, en réduisant le temps d'ouverture des frigos ou congélateurs, en achetant des appareils électroménagers faible consommation de classe A ou A+ ou maintenant A++.

Les paramètres qui peuvent influencer la performance d'un toit solaire :



- **La localisation en France :** Une installation photovoltaïque produira moins d'énergie à Lille qu'à Nice. En Franche-Comté le rendement est de l'ordre de 90% par kWc installé.
- **L'orientation du toit :** une orientation plein Sud donne le meilleur rendement, l'orientation Est ou Ouest donne un rendement de 90%
- **L'inclinaison du toit** influence aussi le rendement, un toit incliné de 30° donne le meilleur rendement. Un toit en terrasse donnera un rendement de 90% et en façade de 55%. Le toit ne doit pas être mas-

FACTEURS DE CORRECTION POUR UNE INCLINAISON ET UNE ORIENTATION DONNÉES					
INCLINAISON		0°	30°	60°	90°
ORIENTATION					
Est	▶	0,93	0,90	0,78	0,55
Sud-Est	↘	0,93	0,96	0,88	0,66
Sud	▼	0,93	1,00	0,91	0,68
Sud-Ouest	↙	0,93	0,96	0,88	0,66
Ouest	◀	0,93	0,90	0,78	0,55

☐ : position à éviter si elle n'est pas imposée par une intégration architecturale source Hespul

NB : ces chiffres n'incluent pas les possibles masques qui pourraient réduire la production annuelle.

qué par des zones d'ombre (arbres, bâtiments voisins, montagnes, etc...)

- La surface disponible sur le toit : il faut compter 110Wc/m² installé soit 2 200Wc pour 20m²
- La qualité des modules : amorphe ou monocristallin ou poly cristallins
- La situation de votre habitation : site en zone classée ou en site isolé.

Quelles aides possibles ?

Avec le chèque Soleil, la Région Franche-Comté apporte une aide forfaitaire d'un montant de 7 000€ prioritairement sur le montant des coûts de main d'œuvre et du matériel de raccordement pour votre résidence principale ou secondaire. La puissance de l'installation doit être au minimum de 2kWc. De plus, vous pouvez bénéficier d'une TVA à taux réduit (5.5%) si votre habitation a plus de 2 ans et que les travaux sont réalisés par un professionnel agréé. Enfin, le crédit d'impôt au taux de 50% s'applique aux dépenses payées entre le 1/1/2006 et le 31/12/2009 pour des systèmes de fourniture d'électricité à partir d'énergie photovoltaïque conforme à la norme EN 61215 ou NF 61646, installés dans l'habitation principale du contribuable. Les travaux doivent être réalisés par une entreprise qui fournit les équipements, les installe et les facture. Le montant du crédit d'impôt porte sur le prix des équipements et des matériaux hors main d'œuvre et déduction faite des autres subventions. Il est plafonné à 8 000€ pour une personne seule, 16 000€ pour un couple (majoré de 400€ par enfants à charge et limité à 3 enfants).



Conditions de rachat de l'électricité produite par le toit solaire par EDF

Après des années d'atermoiements, les arrêtés du 10 juillet 2006 imposent enfin des conditions de rachat par EDF de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables avantageuses. Pour la filière énergie photovoltaïque ces conditions sont fixées par contrat sur une durée de 20 ans. Le prix de rachat de l'électricité est de 0.30€/kWh, auxquels il convient d'ajouter une prime spécifique de 0.25€/kWh si vous avez procédé à l'intégration de vos panneaux solaires en toiture. EDF est donc obligé de vous racheter votre production à 0.55€/kWh ! A titre de comparaison, le prix de vente actuel est de 0.106€/kWh (0.065€/kWh TTC en heures creuses). Ce prix est indexé sur le coût de la vie et non pas sur le prix de vente du kWh.

Démarches administratives

Elles sont assez longues et fastidieuses : prévoir entre 4 et 8 mois de délai. L'ADEME et l'AJENA peuvent vous donner des conseils et informations utiles. Ils proposent des visites de sites et donnent les coordonnées des installateurs qualifiés Solaire. C'est l'installateur qui fera l'étude de faisabilité pour votre habitation et vous fournira les devis nécessaire pour les demandes de subventions. Vous devez faire la déclaration de travaux en Mairie, et dans certains cas une demande de permis de construire (site classé), nécessaire pour les demandes de subventions. Adressez-vous au Conseil Régional pour la demande du Chèque Soleil. La DRIRE vous fournira à la demande un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat de votre production d'électricité, la DIDEME le formulaire de déclaration d'exploitation en tant que producteur d'électricité. Il faut enfin signer avec EDF/ARD le contrat de raccordement au réseau et le contrat d'achat du courant électrique. A noter que certains installateurs, vous aident à prendre en charge, toutes ces démarches administratives.

Liens utiles :

- www.ajena.org ; www.hespul.org ; www.ademe.fr
- www.industrie.gouv.fr/energie ;
- www.jura-energiesolaire.com ; www.somega.fr

... AUTREMENT

■ De l'énergie verte pour les particuliers !

Le 1er juillet prochain, tous les consommateurs d'électricité pourront quitter EDF et choisir un fournisseur alternatif.

Enercoop est aujourd'hui le seul opérateur à proposer une offre vraiment différente, respectueuse de l'environnement, et à impliquer dans son fonctionnement l'ensemble des acteurs, du producteur au consommateur. Reconnue d'utilité sociale et d'intérêt collectif depuis 2005, entreprise solidaire depuis 2007, cette coopérative propose une offre de fourniture d'électricité 100 % d'origine renouvelable. Elle garantit le réinvestissement des bénéfices dans de nouveaux projets de maîtrise de l'énergie et des moyens de production d'énergie propre. Son but non lucratif (rémunération du capital plafonnée, pas de plus-value pour les membres) lui confère une dimension de service public et un objectif de réappropriation démocratique du secteur énergétique.

En savoir plus : Enercoop

rue des Réglises, 75020 Paris, 01 73 02 69 25 11

www.enercoop.fr

■ Des cloisons en paille au lieu du plâtre

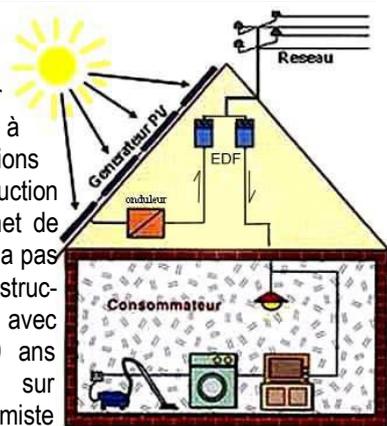


Pour la création de cloisons intérieures, aujourd'hui la solution la plus courante est de très loin le panneau de plâtre.

Or, à l'heure où le développement durable est sur toutes les lèvres, le panneau de paille est une alternative très crédible et à peine plus onéreuse (environ 6 %). Industrialisé dans les années 40 par les Suédois, le principe est de chauffer et de compresser de la paille pour obtenir des panneaux sans utiliser de colle. Mécaniquement, les performances sont au-dessus du placoplâtre, avec des plaques autoporteuses jusqu'à 3,5 m de hauteur, rendant toute ossature métallique inutile. La résistance des panneaux fait qu'ils peuvent également être utilisés en plafond, et qu'une simple vis à bois est suffisante pour y fixer un cadre. Par ailleurs, au niveau de la fabrication, la cloison en paille affiche également sa supériorité avec une consommation d'énergie 10 fois inférieure aux plaques de placoplâtre, tout en stockant du carbone. Ces caractéristiques n'empêchent pas les cloisons en paille d'être quasiment introuvables en France alors que cette solution est utilisée depuis plus d'un demi-siècle en Suède et en Angleterre, entre autre. Les rares cloisons de paille installées en France proviennent d'une usine tchèque ! Et chaque année des millions de tonnes de paille sont détruites chez nous sans être valorisées...

5.5% par an : une rentabilité intéressante !

Pour un Toit Solaire de 20m² de panneaux avec modules poly-cristallins en intégration de toiture sur une habitation de plus de 2 ans le coût total s'élève à environ 18 000 € mais après déduction des subventions il restera à votre charge environ 6 000 €. Votre production sera de l'ordre de 2 000kW par an soit un gain net de 1 000€/an. La maintenance est très réduite car il n'y a pas de pièces en mouvement donc pas d'usure. Les constructeurs allemands garantissent 25 ans les modules avec 20% maxi de perte de rendement et 5 ou 10 ans l'onduleur. Vous avez la garantie décennale sur l'installation (étanchéité). Dans le cas le plus optimiste vous amortirez votre installation en 6 ans et votre placement sur 20ans sera de l'ordre de 5,5% par an. Actuellement, nous pouvons donc considérer que c'est un bon placement mais il est recommandé de faire son propre calcul en prenant en compte chaque paramètre de sa propre installation.



Et vous pouvez avoir bien d'autres raisons de vous lancer ...

- ✓ C'est motivant de produire de l'énergie sans polluer, sans produire de gaz à effet de serre. Avec 20m² installés, vous pouvez éviter l'émission d'environ 1 725 kg/an de CO₂.
- ✓ C'est stimulant de participer, si peu que ce soit, à la production électrique du pays.
- ✓ C'est intéressant de réfléchir à sa propre consommation énergétique. Les meilleures économies sont celles que l'on ne dépense pas.
- ✓ C'est mobilisateur de favoriser le développement de techniques énergétiques d'avenir et de contribuer à faire baisser la part du nucléaire dans notre pays.

■ Christian Langlade



■ Les puits de lumière : une idée lumineuse !

L'être humain a besoin de lumière naturelle pour son bien-être et sa santé. Nous vous proposons de découvrir une solution originale et facile à mettre en œuvre et qui vous fera faire des économies non négligeables.

De l'extérieur, rien de très visible. Une sorte de dôme transparent, tel un mini périscope dépasse à peine de la toiture ou de la façade. Ce globe surmonte un tube en métal qui, par un jeu de miroirs, renvoie les rayons du soleil jusqu'à son extrémité. Dans la pièce, un disque discret diffuse la lumière. Encombrement limité, efficacité maximum : le dôme, par sa forme capte les rayons du soleil les plus bas. Le tube est en aluminium est ultra-réfléchissant. Ce métal reflète tout ce qui se rapproche de la lumière solaire et permet de restituer 95% de rayons solaire et 98% de luminosité extérieur. Longueur et diamètre sont corrélés pour optimiser le rendement. Pour une pièce de 24 m² maximum, la longueur du tube peut aller jusqu'à 8 m, son diamètre est alors de 35 cm. Sa longueur peut aller jusqu'à 18 m pour un diamètre de 60 cm. A l'extrémité, un diffuseur prismatique permet de répartir la lumière naturelle dans l'espace par diffraction.

De nombreux avantages : Le dôme éclaire la pièce même par temps de pluie. Un diamètre de 25 cm éclaire autant qu'une fenêtre de toit de 2,10 m x 1,10 m ! Il n'y a aucun phénomène de surchauffe, d'éblouissement ou de décoloration, car les ultraviolets et les infrarouges sont bloqués par le dôme. Le filtre anti-condensation évite tout phénomène de buée. L'installation est simple et ne nécessite ni permis de construire ni déclaration de travaux sauf en cas de bâtiment classé. Le dôme possède un solin de raccordement toiture universel, l'étanchéité est parfaite. La technique ne nécessite aucun entretien. La forme du dôme permet son nettoyage naturel par le vent et la pluie. Il ne jaunit pas avec le temps, ne se craquelle pas, enfin son insonorisation permet de ne pas entendre la pluie. Le système bénéficie, en outre, de la déduction d'impôt de 50%.

■ Laurent Champion

Journal d'information du massif de la Serre édité par l'Association Serre Vivante

Ferme GAEC de l'Aubépine 39 290 Moissy - tirage : 5 000 exemplaires
mél : serre.vivante@wanadoo.fr - Web : <http://perso.orange.fr/serre-vivante>

Conseil d'Administration :

Pascal BLAIN, président, Menotey, Jean-Claude LAMBERT, vice-président, Romange, Bénédicte RIVET, vice-présidente, Moissy, Christine van der VOORT, secrétaire, Romange, Guillaume BERTEAUD, secrétaire, Rainans, Marie-Thérèse BLANCHON, trésorière, Frasné-les-Meuillères, Christian LANGLADE, trésorier, Amange, Paul MIGEON, Montmiry-le-Château, Colette Penneçot, Dole, Laurent CHAMPION, Chevigny

■ MASSIF DE LA SERRE

■ **Gestion du ruisseau La Brizotte**

Le village de Montmirey-la-Ville est traversé par le ruisseau La Brizotte qui prend sa source au lieu dit « Neuf fontaines » à 231 mètres d'altitude et s'appelle alors la Geucifelle. Il naît côté Sud grâce aux eaux d'infiltration et de drainage des coteaux d'Offlanges. Côté Sud également les eaux du Mont Guérin viennent le grossir. Côté Nord les coteaux de Montmirey-le-Château drainent leurs eaux dans la Brizotte qui poursuit sa route jusqu'à Auxonne où il se jette dans la Saône.

Risques d'inondations !

Certains drains sont largement « ouverts » et d'un linéaire trop rectiligne dans une forte pente. Cela peut provoquer en cas de pluies abondantes, une saturation des eaux au niveau des buses de traversée de la route et par là même une arrivée d'eau brusque au « Neuf Fontaines ». La destruction de la zone humide dans la parcelle en amont à droite de la D 475 aggrave les risques. Une fois la route traversée, les eaux s'évacuent en 3, 4 chevelus dans un terrain de plantations de peupliers qui a subi des tassements de sol suite à l'exploitation forestière qui s'y exerce. Dès la sortie de ce bois le ruisseau est formé. Sur la majeure partie du ruisseau situé en amont du château, la rive droite est une zone plantée d'arbres : la ripisylve. Une grande partie de ce linéaire est exposée à l'ensoleillement et donc au développement de phragmites (roseaux). La présence de plusieurs petits seuils naturels composant le lit est remarquable sur ce tronçon. Ces seuils sont bénéfiques à l'oxygénation de l'eau, au curage des dépôts, à la formation de poches d'eau favorables aux poissons, au maintien d'un niveau d'eau constant.

La partie aval allant du château à la station d'épuration est quant à elle presque totalement canalisée. Le ruisseau circule à travers le village sur environ 1 km. A ce niveau il est entouré soit de jardins, soit de murs construits par les habitants. Il fait entre 0,60 et 1,80 m de large. Certains de ces ouvrages sont endommagés. La formation végétale rivulaire est variée mais plutôt de type ornemental (thuyas, forsythias, épicéas, rosiers). Ce secteur est donc beaucoup moins naturel et malheureusement moins efficace contre les différentes problématiques d'inondations, de maintien d'eau et pour la vie piscicole.*

La commune agit

La gestion de ce ruisseau situé en partie sur terrain communal et en partie sur terrains privés est une préoccupation des divers conseils municipaux depuis 1997 ! Deux inondations ont frappé le village en novembre 2000 et mars 2001. La législation concernant l'eau est en constante évolution et implique plusieurs organismes publics. En juillet 2003, suite à une réunion avec les différents partenaires concernés, et après accord avec la Sous-préfecture du Jura, la Commune décide de faire intervenir intégralement à ses frais l'Association Agate Paysages, habilitée à in-



tervenir sur les cours d'eau, pour une remise en état de la Brizotte. En juillet 2005 l'association intervient à nouveau pour entretien, ce qui nécessite en amont un certain nombre de démarches auprès de chaque propriétaire et auprès des organismes habilités pour la Police de l'Eau. Les travaux réalisés sur domaine privé par Agate Paysages sont cette fois à la charge des propriétaires s'ils ne les ont pas effectués eux-mêmes. Soucieuse de pérenniser et d'approfondir ces actions de gestion du cours d'eau avec la plus grande efficacité possible, dans le respect de l'Environnement, en concertation avec les propriétaires riverains et les acteurs du territoire concernés par la gestion de l'eau (exploitants agricoles, syndicat des fossés), la Commune a initié en janvier 2007 une nouvelle réunion avec les partenaires compétents : Agence de l'Eau, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), Charte Environnement du Nord Jura, Association Agate Paysages, Mission Environnement du Conseil Général, le Maire et les Membres de la Commission Eau et Assainissement de la Commune (le représentant du Conseil Supérieur de la Pêche était excusé).

Vers une procédure de Déclaration d'Intérêt Général?

La question est à l'étude. Dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) c'est une collectivité qui commande et paie les travaux. Elle touche les subventions pour le domaine public et le domaine privé. Un maître d'œuvre est nécessaire pour monter le dossier. Cela pourrait être par exemple l'association Agate Paysages. La Charte Environnement du Nord Jura peut être assistante à maître d'ouvrage. A sa convenance, la Commune peut fixer un plan pluriannuel d'entretien d'une durée de 5, 10, 15 ans voire plus.

De nombreux points encore à approfondir ...

Reste qu'avant de s'engager, il faut synthétiser l'ensemble des études existantes et avoir des données hydrauliques précises. Dans le cadre d'une approche globale des milieux naturels l'Agence de l'Eau pourrait éventuellement être financeur d'une étude approfondie de tout le bassin versant de la Brizotte réalisée par la Charte Environnement du Nord Jura au cours de son deuxième programme, mais ce n'est pas envisageable avant 2008. Des travaux éventuels de restauration de sites naturels ou d'aménagement de fossés pour ralentir les arrivées d'eau, pour modérer aussi peut-être le drainage pourraient peut-être s'effectuer en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. La loi impose des jachères agricoles (3% des terres exploitables) et elles peuvent être en bordure de cours d'eau. La DDAF va réaliser dans les deux années à venir une enquête pour connaître la nature exacte des fossés (ceux qui relèvent de l'assainissement et ceux qui relèvent des cours d'eau par exemple) sur l'ensemble du département du Jura. Concernant les conséquences d'une D.I.G. sur le droit de pêche il n'y a pas de convention établie par le ministère sur le droit de pêche dans le Jura entre la Fédération de Pêche et les propriétaires riverains

Action d'entretien pour 2007

Dans un premier temps le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour cette année la procédure déjà utilisée en juillet 2005 et de faire réaliser les travaux d'entretien nécessaires sur le cours d'eau par l'association Agate Paysages dans les mêmes termes. Une convention reconductible sera passée avec cette association. Les actions à mener à moyen ou long terme semblent devoir être envisagées dans un contexte plus global et en partenariat avec d'autres communes (voire dans le cadre de l'Intercommunalité) et structures. La réflexion et les contacts dans ce sens se poursuivent.

■ Odile David



* Présentation d'après une étude de l'association Agate Paysages

Murin de Bechstein (M. Barataud)



Les seuls mammifères volants au monde !

Les chauves-souris - ou chiroptères (du grec cheiro: "main" et ptère : "aile") - sont les seuls mammifères volants au monde. Dépourvues de tout comportement constructeur, elles dépendent entièrement des abris naturels ou construits par l'homme. Selon les espèces et les saisons, ce sont des grottes, des mines, des combles de bâtiments, des arbres, ou encore des anfractuosités de murs. Les 41 espèces de chauves-souris européennes ne se nourrissent que d'insectes qu'elles chassent en utilisant l'écholocation

L'hiver, pour pallier le manque de nourriture, les chauves-souris hibernent en général dans des grottes, des mines ou des ruines où elles trouvent un microclimat propice à leur léthargie (température constante aux environs de 10 °C, taux d'humidité proche de 100 %). Quelques espèces moins frileuses se retrouvent dans les arbres creux. L'été, les chiroptères se regroupent dans des endroits chauds, sombres et calmes, comme les combles d'église, pour mettre au monde leur unique petit de l'année.

Présence dans la Serre, des connaissances récentes

A l'intérieur même du massif de la Serre, aucune donnée scientifique n'avait été recueillie avant 2002. Dans les villages proches du massif on connaissait cependant depuis fort longtemps trois espèces réputées pour avoir des territoires de chasse situés en milieu forestier : à Amange, des colonies de mise bas de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées, à Offlanges une colonie de Petit rhinolophe... Plus éloigné mais toujours en périphérie, sur les communes d'Ougney et de Vitreux, un gîte majeur héberge une colonie de mise bas mixte de 3 espèces (Rhinolophe euryale, Grand murin et Minioptère de Schreibers) pour un effectif d'environ 3000 individus. En période hivernale, cette ancienne mine est fréquentée par près de 500 individus (13 espèces différentes) avec 3 espèces principales (Petit rhinolophe, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées). Ce site remarquable a été proposé au réseau Natura 2000 (FR 4301351 - Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté)

Prospection systématique

En 2004, la CPEPESC (Commission de Protection de l'Environnement, du Patrimoine, des Eaux, du Sous-sol et des Chiroptères) a organisé une campagne de prospection sys-

tématique des villages en périphérie du Massif et sur les 27 espèces connues de chiroptères en Franche-Comté, 11 espèces sont recensées dans la Serre. Les premières soirées d'observations au sein du Massif, permettent la découverte d'une nouvelle espèce pour la Franche-Comté : le Murin d'Alcathoe. On recueillera de nombreuses données sur cette espèce mais également sur le Grand rhinolophe, le Murin de Bechstein, le Minioptère de Schreibers qui fréquentent ce milieu.



Murin d'Alcathoe *Myotis alcathoe*

Cette espèce, décrite en 2001 par un scientifique allemand en Grèce et en Hongrie, fait partie des plus petites chauves-souris européennes. Avec un poids inférieur à 5 g et une taille proche des 3 cm, cette chauve-souris, de mœurs forestières, a été trouvée à plusieurs reprises lors de soirées d'études dans le massif de la Serre et des bois de Calmoutier. Avec cette nouvelle espèce d'allure de « petit punk », la Franche-Comté accueille dorénavant 27 espèces de chauves-souris sur les 33 identifiées en France.

Le suivi scientifique des chauves-souris permet de préconiser des aménagements adaptés à leur conservation mais aussi de sensibiliser le grand public pour améliorer la cohabitation entre humains et chiroptères. En 2006, une prospection complémentaire est réalisée dans le cadre du diagnostic Natura 2000 au sein du massif de la Serre. Sébastien Y. Roué et les scientifiques de la CPEPESC utilisent un détecteur à ultra-sons (transects de 3-4 km sur 8 soirées), réalisent

des captures au filet (11 soirées) et des mesures télémétriques (7 nuits), pour découvrir les gîtes et approfondir la connaissance des territoires de chasse ... Soit un total de 30 nuits sur le terrain ! Lors de cette dernière campagne d'observations, menée de mai à septembre 2006, Sébastien Roué a pu identifier 17 espèces (dont 7 espèces de l'annexe II), 12 avec des preuves de reproduction - mise bas, juvéniles volants, terrains de chasse. Parmi les espèces strictement forestières (gîtes et territoire de chasse) figurent le Murin de Brandt, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Natterer et le Murin de Bechstein. Parmi les espèces dont le Massif de la Serre est un territoire de chasse important on dénombre le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Grand murin, le Minioptère de Schreibers. Onze arbres-gîtes fréquentés ont pu être découverts par la télémétrie et trois espèces ont été plus particulièrement étudiées.

Le Murin d'Alcathoe

Grâce à l'équipement radio de 2 femelles, on a découverts 4 arbres-gîtes occupés par une colonie de mise bas de 8 à 10 individus. Les gîtes occupés ont été repérés sous l'écorce, ou dans une fente, à plus de 8 m de hauteur dans des chênes (dont un arbre mort). Cette colonie s'est déplacée en moyenne tous les 3 jours. La télémétrie a également permis de déterminer que le territoire de chasse se limite à un périmètre d'environ 800 m autour du gîte ; l'animal chasse exclusivement en milieu forestier.



Les chauves-souris

Le Murin de Bechstein

Trois femelles ont été équipées et 4 arbres-gîtes découverts.

Trois colonies

de mise bas de 9 à 26 individus ont pu être observées, soit 55 individus. Certaines colonies bougent (en moyenne 3 jours) et d'autres pas.

Les gîtes (trous de pics) se situent entre 6 et 10 m de hauteur dans des chênes. Le territoire de chasse couvre 2 500 m autour du gîte. Si la chasse se pratique principalement en milieu forestier, on a pu observer quelques incursions en bordure de prairie ... et petits bosquets proches du massif.



Le Murin de Natterer

En équipant une femelle capturée, les scientifiques ont découvert en 7 jours deux 2 gîtes occupés par une colonie de mise bas de 8 à 11 individus, cette colonie bougeant en moyenne tous les 3-4 jours. Le gîte se trouvait sous l'écorce d'un chêne, dans une fente située à plus de 8 m de hauteur. Le territoire de chasse découvert par la télémétrie représente un périmètre de 2 800 m autour du gîte. L'espèce chasse principalement en milieu forestier, l'individu équipé est sorti du massif pour aller chasser dans les boisements du Mont Guérin.

La Serre, Massif des chauves-souris !

La présence du murin de Bechstein, « la chauve-souris de forêt vierge », est un indicateur de bonne santé du Massif de la Serre. En Europe Continentale, l'espace forêt est le biotope vital pour cette espèce qui affectionne en particulier les forêts ayant une structure équilibrée et une stratification riche, où domine majoritairement les feuillus. D'après les premiers résultats de télémétrie et les données bibliographiques, le territoire vital des trois populations découvertes, qui pourraient en réalité constituer une seule et même population, serait d'environ 700 ha sur les 4 000 ha du Massif, soit 17%. La colonie de Murin

d'Alcathoe découverte dans le Massif est la 1ère colonie de mise bas découverte en France. Grâce au radiopistage sur l'espèce et aux soirées de capture, on peut raisonnablement affirmer que le massif accueille probablement un minimum de 6 colonies de mise bas. Le territoire vital de ces six colonies serait d'environ 900 ha sur les 4 000 ha du Massif, soit 25%. Au vu des captures simultanées de plusieurs femelles allaitantes du Murin de Brandt, une colonie de mise bas est très certainement présente dans le Massif. Cela serait la première colonie en Franche-Comté. A rechercher ... Ces premiers résultats démontrent la richesse du Massif de la Serre pour les chiroptères et quelques pistes de travail peuvent être évoquées : Préserver les arbres-gîtes du Murin de Bechstein, Conserver un nombre suffisant à l'hectare d'arbres à cavités, Favoriser l'émergence d'îlots de sénescence ... Les modalités de l'exploitation forestière sont capitales pour la protection des chauves-souris forestières. Il est donc nécessaire de prendre en compte la biodiversité associée aux arbres morts ou aux arbres à cavités et limiter les coupes à blanc. L'enrésinement en monoculture dense constitue également une menace pour les chauves-souris forestières.

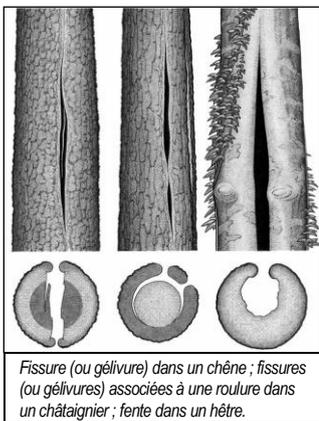
■ Pascal Blain, d'après une présentation de S.Y. Roué - CPEPESC Franche-Comté



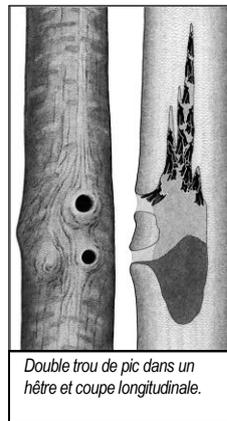
En Europe, toutes les espèces arboricoles appartiennent à la famille des Vespertilionidés. Plusieurs d'entre elles ne sont pas strictement arboricoles et peuvent utiliser d'autres gîtes que les cavités dans les arbres. Cela dépend également des conditions climatiques et des périodes de l'année. A l'inverse, même des chauves-souris très liées aux bâtiments, comme la Pipistrelle commune ou la Sérotine, y sont parfois observées. En général, les espèces ne se mélangent pas entre elles dans les gîtes. Les animaux présents dans une cavité peuvent être isolés ou en petits groupes - parfois en colonies de plusieurs dizaines d'individus. La durée de l'occupation des "arbres-gîtes" va de quelques jours - dans les périodes transitoires où elles changent souvent d'abri - à plusieurs mois (pour l'hibernation de nov. à mars, ou la reproduction de mai à août).

LES DIFFERENTS TYPES DE GÎTES

Compte tenu de la position des chauves-souris au repos, toute cavité abritée à l'intérieur d'un arbre peut convenir, pour peu qu'elle soit située au-dessus de son accès. L'espace interne doit être sain, suffisamment profond, sans être trop resserré ni trop spacieux, et l'accès ne doit pas être trop large, pour l'isolation thermique et la protection contre les gros prédateurs. Les cavités qui correspondent le mieux à ces critères sont :



- Les fissures étroites causées par la tempête, le gel (gélivure: bois fendu, souvent de part en part; roulure;...), et dont la cicatrisation crée le gîte dans la partie supérieure.
 - Les anciennes loges de pics, creusées vers le haut au fil des ans, ou mieux, les doubles ou multiples trous de pics reliés entre eux
- D'autres types de gîtes sont observés plus rarement, comme les "caries" et autres cavités dues au pourrissement, les blessures de volis (anciennes insertions de branches tombées), les troncs ou



branches creuses, les grosses échardes cicatrisant et les plaques d'écorce décollée, ou simplement derrière du lierre... La hauteur des gîtes peut aller de moins d'1 m à plus de 20 m. Le diamètre (troncs ou branches) est variable mais supérieur à 15 cm. Les colonies de reproduction s'abritent souvent dans de gros arbres. Sous les grosses colonies, on observe parfois un écoulement noirâtre d'urine et de crottes, le "guano" (*), mais le plus souvent, il n'y a aucun indice extérieur de l'occupation par des chiroptères. Par contre, il arrive que leurs petits cris, par temps chaud, révèlent leur présence.

(*) A ne pas confondre avec le suintement naturel du bois.

La plupart des arbres-gîtes sont vivants, l'isolation thermique y étant optimale. Par ailleurs, ce sont le plus souvent des feuillus, sans doute à cause de l'absence de résine. Les chênes (pédonculé et sessile) sont les arbres-gîtes le plus souvent occupés. Viennent ensuite le hêtre, le platane, le frêne, le châtaignier et le robinier.

(extrait de la plaquette « LES CHAUVES-SOURIS ET LES ARBRES », texte et dessins de Philippe Pénicaud)



Laissez-les dormir !

L'hiver, afin d'économiser ses réserves énergétiques, la chauve-souris diminue ses fonctions métaboliques. Elle entre en léthargie : le rythme cardiaque diminue considérablement, la respiration se ralentit et la chute de la température corporelle est importante. La réactivation du métabolisme en sommeil entraîne une importante dépense d'énergie. C'est pourquoi, le dérangement répété de l'animal en état d'hibernation peut entraîner son épuisement, voire sa mort.

Une année de chauve-souris

Des déplacements fréquents et constants... Au cours des saisons, les chauves-souris changent régulièrement de secteur de chasse en fonction des concentrations d'insectes. Il n'y a pas de déplacements importants comparables aux migrations connues chez les oiseaux quand la nourriture se fait rare ; nous savons cependant que les changements de sites sont constants et étroitement liés au rythme biologique. Les distances entre les gîtes parcourues par le Minioptère de Schreibers peuvent atteindre 100 kilomètres et plus, alors que pour les Grands et les Petits rhinolophes, elles n'excèdent pas 5 à 50 kilomètres. On observe une fidélisation aux gîtes d'hiver et de mise bas. En Franche-Comté, les chauves-souris sont encore relativement présentes dans de nombreux espaces. Du fait de leurs exigences particulières, elles apparaissent comme de précieux indicateurs de la qualité des paysages. Les quartiers d'hiver... Peu avant d'entrer en phase d'hibernation, les chauves-souris constituent des réserves de graisse qui leur permettront de résister aux rigueurs de l'hiver. Les chauves-souris, iso-



Grosses dévoreuses d'insectes ravauteurs, les chauves-souris sont des alliées de premier plan dans ces différents secteurs d'activité. Bien que protégées par la loi, elles sont souvent menacées, en particulier par la disparition de leurs gîtes, qu'il convient donc de sauvegarder.

Des chasseurs spécialisés.

Pour se nourrir, la chauve-souris utilise tous les avantages mis à sa disposition : ses ailes et son système auditif perfectionné. Les informations décryptées par son appareil auditif lui permettent de déterminer avec précision la vitesse, la consistance, la taille et la distance de ses proies. Ainsi, un objet situé à une distance de 15 cm renvoie à l'animal un écho qu'il capte 1/1000e de seconde plus tard. Ses ailes, utilisées comme un filet, permettent de

diriger vers sa bouche l'insecte convoité. Pour faire la distinction entre les cris qu'ils lancent et leur écho fortement atténué, les microchiroptères disposent de cellules nerveuses très spéciales : les écho-détendeurs. Étrangement, ces récepteurs sensoriels ne réagissent

qu'aux sons de faible intensité. L'animal ne se laisse donc nullement perturber par les sons parasites et se concentre uniquement sur l'écho de ses propres émissions. Les invertébrés, et en particulier les insectes, constituent le menu principal des Chiroptères vivant en Franche-Comté. Le Vespertilion de Daubenton se nourrit aussi quelquefois de petits poissons. La dentition redoutable des chauves-souris, leur permet de dévorer les carabes, dont les parties chitineuses sont délaissées. Les terrains de chasse varient au cours de l'année : ce sont les biotopes de transition qui présentent les meilleurs garde-

forestières dans la Serre

manger : les haies, les cours d'eau, les lisières de forêts. Les vallées alluviales et la bordure des premiers plateaux du massif jurassien offrent ainsi des paysages variés fortement attractifs pour l'approvisionnement des animaux. La quantité d'insectes ingurgitée par la chauve-souris peut atteindre une consommation égale à la moitié du poids de son propre corps. Le volume de leur estomac peut contenir le quart de leur propre poids. C'est un véritable insecticide naturel : une colonie d'une centaine de Grands murins décime l'équivalent de 4 000 coléoptères chaque nuit, soit environ 100 kg d'insectes en une saison.

Une reproduction lente

L'accouplement a lieu de l'automne au début de l'hiver mais les spermatozoïdes déposés par le mâle, sont stockés et conservés intacts par la femelle, pendant toute la période d'hibernation. La fécondation débute au printemps. La gestation dure de 6 à 8 semaines selon les espèces et donnera naissance à un jeune, plus rarement deux. La femelle du Minioptère de Schreibers déroge à ce comportement ; chez elle, l'ovule fécondé immédiatement est stocké jusqu'au printemps où l'implantation de l'œuf s'effectuera ; le développement de l'embryon pourra alors commencer. Pour la mise bas, les chauves-souris se regroupent en colonies composées majoritairement de femelles : le choix des gîtes est lié à la température maximale nécessaire aux naissances. Les essaims jouent également un rôle de régulateur de la température : les chauves-souris se réchauffent ainsi entre elles. Les mâles cohabitent généralement peu avec les femelles pendant cette période. A leur naissance, les petits n'ont pas encore de poils, ils s'accrochent au ventre maternel lors des périodes de chasse ou bien restent dans le gîte. Le Minioptère de Schreibers forme d'importantes colonies de reproduction. Les jeunes se regroupent au centre de l'essaim en "nurseries" et les femelles les allaitent. Il n'est pas possible d'affirmer avec certitude, si les mères élèvent indistinctement les petits, ou si un moyen de reconnaissance existe entre une mère et son petit. L'autonomie des nouveau-nés est atteinte au bout de 4 à 6 semaines et leur maturité sexuelle varie selon les espèces et le sexe.



Les chauves-souris forestières dans la Serre

Visiteurs de la nuit

La chauve-souris rappelle son existence dès la tombée de la nuit. Son vol apparaît souvent incertain comme interrompu : ce comportement vient de la chasse continue qu'elle mène aux insectes. Une des interrogations les plus difficiles à expliquer concernait la faculté des chauves-souris à se déplacer et à se repérer dans l'obscurité. Lazzaro Spallanzani avait émis en 1794, l'idée d'un sixième sens. Il fallut attendre Hartrige, mais surtout l'américain Griffin en 1941 pour savoir que ce sens appelé écholocation repose sur un principe proche de celui du radar.

Un appareil auditif modèle de perfection
Chaque espèce a mis au point son système d'émetteur-récepteur. Les fréquences d'émission varient suivant les espèces de 10 kHz à 120 kHz. La tête dotée d'appendices sophistiqués permet d'émettre et de diriger les ultrasons. Les oreilles jouent le rôle de réception et décryptent les informations renvoyées par l'écho des ultrasons. Chez les chauves-souris, on peut distinguer deux types d'émissions sonores produit par le larynx :

1) des signaux FM de fréquence modulée typique chez les vespertillons. Ces signaux émis par la bouche (et quelquefois par les narines) sont d'une durée de 1 à 5 millièmes de seconde. 2) des signaux à fréquence constante qui sont l'apanage des rhinolophidés. Ces chauves-souris, grâce à leur "feuille nasale" en forme de fer à cheval, émettent des sons au travers des narines. Ceux-ci sont focalisés par la conque de leur protubérance nasale. La durée de ce genre de son peut atteindre 65 millièmes de seconde. La succession de ces cris oscille entre 10 et 100 signaux par seconde. Leur intensité est prodigieuse ; à distance égale, elle est supérieure à celle que l'on peut enregistrer à proximité d'un marteau piqueur, mais ces sons restent inaudibles pour l'homme. Non audible pour l'oreille humaine, l'identification des chauves-souris par les ultrasons est possible grâce à des appareils sophistiqués : les détecteurs à ultrasons.

S.O.S. Chauves-souris : 03.81.88.66.71

Pour signaler les animaux en détresse ou menacés de destruction qui pourront bénéficier d'un sauvetage, d'un transfert ou de soins appropriés. C'est aussi une cellule de sauvegarde et de soins pour les chiroptères blessés, située à Lons-le-Saunier (Centre ATHENAS).

En savoir plus : CPEPESC,
3 rue Beaugard 25000 Besançon

Par mail : cpepesc.chiropteres@wanadoo.fr



(F. Schwaab)

Un Murin de Bechstein dans une grotte.

gîtes

Les microchiroptères ne construisent pas leur habitat. Ils s'adaptent à des gîtes préexistants : greniers, caves, troncs d'arbres ... ou des sites naturels : mines, grottes, Au même titre que les territoires de chasse, les gîtes des chauves-souris présentent des caractéristiques de structures et de microclimats répondant aux exigences des diverses espèces. Certaines espèces utilisent uniquement les milieux souterrains, d'autres vivent en milieu forestier ou d'autres se sont adaptées au milieu urbain, c'est le cas en Haute-Saône des Noctules qui squattent les H.L.M. et y gîtent une grande partie de l'année. La Sérotine commune s'installe dans ces deux types de milieux et cohabite souvent avec les Pipistrelles au revers des volets et sous les lambris recouvrant les murs de certaines maisons.

Des atouts d'adaptation...

Sous le vocable de Chiroptères se cachent les Mégachiroptères et les Microchiroptères. Les premiers regroupent environ 175 espèces répandues en Afrique, Asie et Australie. De grande taille, ils sont spécialisés dans la pollinisation de certaines plantes, dont ils prennent le nectar pour s'alimenter. Les Roussettes sont les plus populaires pour les Européens. Les Microchiroptères, principalement insectivores, comprennent quelques 700 espèces réparties à la surface du globe. En Europe, on en dénombre quarante et une. Leur taille, leur poids et leur morphologie varient d'une espèce à l'autre cependant que leur identification souvent délicate, reste l'affaire des spécialistes. Mammifère volant au corps recouvert de poils de couleurs différentes suivant les espèces, les ailes de la chauve-souris étonnent et méritent quelques explications. Originalité unique, ses ailes constituent un véritable organe vivant, contrairement à celles des oiseaux. La membrane alaire ou patagium réunit les doigts de la main exceptionnellement développés, les pattes et la queue : elle est à la fois souple et résistante, permettant les déplacements, la protection contre les intempéries, la capture de la nourriture, la protection de leur progéniture. Les performances de vol sont définies par la forme des ailes, ainsi la Noctule avec ses ailes longues et étroites peut atteindre 60 km/h, alors que les ailes du Rhinolophe lui permettent un vol papillonnant et lent (20

km/h). Quant elle ne vole pas, la chauve-souris se déplace comme un authentique quadrupède : ailes repliées, elle prend appui sur la callosité de ses poignets et la plante de ses pattes postérieures, en s'agrippant avec l'ongle du pouce (il s'agit du seul doigt non développé).

Un très bon engrais : le guano de chauves-souris

Vous faites du jardin, vous désirez obtenir un très bon engrais naturel produit par les chauves-souris. Alors, n'hésitez plus, contactez la CPEPESC Franche-Comté au 03.81.88.66.71 pour demander du guano ! Les chauves-souris produisent régulièrement des crottes sous les lieux qu'elles fréquentent, ces crottes, appelées guano, sont très souvent mal perçues alors qu'elles recèlent un excellent engrais naturel. Dans le cadre de conventions de gestion avec des collectivités locales ou des propriétaires privés, la CPEPESC Franche-Comté récupère tous les ans plus de 150 kg de guano dans des sites préservés pour les chauves-souris. Cet engrais naturel azoté très puissant s'utilise principalement au printemps au démarrage de la plante à raison de 50 g à 300 g au m² en fonction des besoins de la plante !

Protégées, elles sont pourtant menacées

En France, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 : il est strictement interdit de les détruire, de les transporter ou de les commercialiser. Mais les dérangements durant l'hiver, la disparition de leurs gîtes de mise bas, l'utilisation trop généralisée et massive de pesticides s'ajoutant à un faible taux de renouvellement des populations sont autant de facteurs compromettant leur survie.

Alors sauvons leurs milieux de vie

Préservez les territoires de chasse des chauves-souris : haies, vergers traditionnels, prairies de pâtures, rivières bordées d'arbres ... ainsi que les gîtes où elles hibernent et se reproduisent : vieux arbres, combles, mines et grottes ...

■ Dossier réalisé grâce à la CPEPESC et à la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (S.F.E.P.M.) c/o Muséum d'Histoire Naturelle 18000 Bourges ☎ 02.48.70.40.03 - <http://www.sfepm.org>

■ Savez-vous planter la haie ...

Le 23 février 2007 à la salle d'honneur de la mairie de Menotey a eu lieu à l'initiative de Serre-Vivante et en présence du maire de la commune, de nombreux élus et d'une trentaine de personnes, une conférence animée avec passion par Patrick Lamboley et Martin Lacroix, chargé de mission d'Espaces Naturels Comtois.



Des kilomètres de haies ont disparus ...

Depuis la mécanisation de l'agriculture et la mise en place du remembrement dans les années 60, les haies qui délimitaient les parcelles, sont devenues gênantes et ont été arrachées (disparition de plus de 200 000 km en France) et continuent encore de l'être en Franche-Comté. Hélas, comme beaucoup de choix et d'actions menés à grande échelle, sans prendre garde aux éventuelles conséquences, cette politique d'arrachage fit plus de mal que de bien. Pour cette raison, aujourd'hui, on incite les agriculteurs à replanter des haies. De tout temps, la haie a accompagné l'homme dans sa vie de tous les jours, en lui donnant des fruits, du bois pour se chauffer et faire des outils, ainsi que des plantes pour se soigner.

Les bienfaits de la haie

Des études très sérieuses montrent que dans un environnement de haies, le rendement des cultures est supérieur de 5 à 15 %. Ceci grâce aux rôles multiples de la haie :

- Une fabrique à humus : Les feuilles mortes fournissent à la terre un engrais naturel important
- Un brise-vent de première qualité :

Une haie permet une protection au vent allant de 10 à 20 fois sa hauteur

- Un régulateur du climat : Grâce à son ombre et à son action sur le vent, le sol se dessèche moins en été ; la rosée est également plus importante. En hiver elle constitue un obstacle très efficace contre les vents forts et les déplacements d'air froid.

- Une éponge : Grâce à ses racines, la haie facilite l'infiltration de l'eau dans les nappes phréatiques, ainsi que le drainage du sol.

- Un transformateur : Par ses racines, elle retient les résidus d'engrais pour les transformer en engrais naturel.

- Un abri pour les Insectivores : Certains insectes sont redoutables pour les cultures. Là encore la haie offre une solution, en hébergeant de nombreux insectivores : crapaud, lézard, merle, coccinelle, mésange, ... On compte en général, selon la diversité végétale de la haie, une centaine d'espèces différentes pour une longueur de 20m de haie

Aux USA dans les années 80, les autorités ont incité les agriculteurs à replanter des haies sous peine de suppression des primes, subventions et autres assurances. C'est ainsi qu'en une quinzaine d'années l'érosion des terres

arables a été diminuée des 2/3 dans ce pays.

Un ras le bol apparaît de la part des contribuables des pays industrialisés, lassés de payer pour subventionner une agriculture qui fait la part belle aux pesticides, engrais et autres désherbants ; et qui sont ensuite condamnés à régler la facture pour nettoyer l'eau souillée par ces mêmes produits. On peut espérer que cet état d'esprit fera évoluer les attitudes et influencera les décisions environnementales à venir.

Rendez-vous à l'automne !

Si vous souhaitez participer concrètement à une action en faveur de la haie, ne manquez pas notre rendez-vous de cet automne à Menotey où avec la commune nous prolongerons la réflexion par l'action avec la plantation de quelques dizaines de mètres de haie en direction de la forêt de la Serre

■ Christian Langlade

Pour en savoir plus :

<http://www.promhaies.net/>
<http://jardihaie.free.fr/haies/haie.htm>
<http://www.univers-nature.com/dossiers/haie.html>

■ Le plaisir du gazon



Ça y est, le printemps arrive et les oiseaux sonnent le réveil. L'herbe se redresse et s'étire gentiment de son lit d'humus. Mais déjà pointe le vrombissement des moteurs à explosion : les tondeuses.

Limiter ce désagrément ...

L'herbe est le feuillage d'une plante qui a pour objectif naturel de se reproduire, donc de faire des épis. Quand on

la coupe trop tôt, la plante va dynamiser très rapidement son feuillage pour reconquérir son système foliaire. Si l'on attend un peu, elle va utiliser sa surface foliaire et ralentir sa croissance pour accumuler des réserves, puis donner priorité à l'épi. On peut donc décaler la tonte de 8 à 15 jours (selon la saison, nuit froide, été sec...) sans soucis d'envahissement. Il suffit de surveiller l'apparition de l'épi (selon les espèces) pour décider de tondre. L'herbe développe son système racinaire en fonction de sa végétation extérieure. Une tonte au dessus de 5 cm du sol permettra une bonne végétation (couleur, densité) et diminuera les soucis de sécheresse. Et puis l'herbe fauchée (finement) peut être laissée sur place : celle-ci, composée de 80%

d'eau, va sécher et disparaître sous la nouvelle pousse en quelques jours (ou quelques pluies). Un conseil : bien affûter les lames de la tondeuse, attention bien débrancher la bougie auparavant). Il est donc gratifiant (moins d'usure de la tondeuse, moins de CO², de bruit, d'essence...) d'attendre entre 2 coupes. De lire un bon bouquin tout en regardant pousser pissenlits, primevères et autres pâquerettes ou jolis insectes. Pas propre ou pas belle la pelouse ? Ce sont des qu'en dira-t-on et des idées reçues qui n'ont rien de naturel ! Alors, à choisir entre l'homme de « pré-andertal » pénard et l'homme « tondandertal » qui a beaucoup gaspillé !

■ Paul Migeon

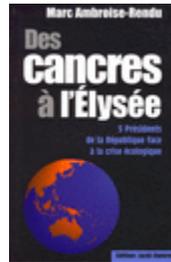
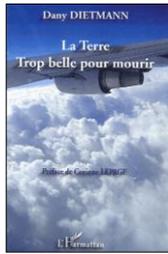




■ La Terre, Trop belle pour mourir

Dany DIETMANN, L'Harmattan1, 81 p, 16,50€

Sécheresses, famines assassines, canicules, inondations, cyclones. Fontes des banquises et mort des glaciers. Pollutions diverses étendues à toute la planète. Des dizaines de milliers d'espèces disparaissent. La terre souffre des comportements de son humanité. Les rayons des supermarchés sont toujours achalandés. Les politiques clament toujours l'hymne de la croissance. La population de notre planète poursuit sa progression. Les surfaces des espaces naturels sont en régression. 20% des terriens disposent de 80% des richesses. Le fossé nord-sud se creuse inéluctablement. Les ressources naturelles s'épuisent. Les cas de cancers explosent. Le pétrole va vers sa fin. Il faut changer... L'auteur, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre s'est impliqué depuis les années 80 dans la mise en œuvre de solutions porteuses de développement durable dans ses fonctions de Maire et de Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunal.



■ Des cancrs à l'Elysée : 5 Présidents de la République face à la crise écologique

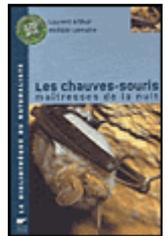
M. Ambroise-Rendu, Ed Jacob Duvernet, 360 p 20€

Pionnier de la rubrique environnement au journal le Monde, le journaliste Marc Ambroise-Rendu a suivi l'actualité environnementale française pendant plus de 40 ans. Dans son ouvrage, il épingle les uns après les autres les présidents de la Ve République ...

■ Les chauves souris maîtresses de la nuit

L.Arthur/M. Lemaire, Delachaux & Niestlé. 272 p, 26€

Vols tournoyants au-dessus des châteaux hantés des contes de notre enfance, chœurs de cris rauques dans la nuit fantastique la chauve-souris, ce petit mammifère fascinant, tient notre imaginaire en haleine depuis des temps immémoriaux. Cet ouvrage nous dévoile les secrets de sa vie quotidienne. Classification, biologie, mœurs, statut sont décrits avec précision pour toutes les espèces européennes. Cette réédition tient compte des découvertes les plus récentes et aborde les thèmes du rôle des chiroptères dans l'écosystème, de leur préservation, ou encore de la bionique



■ Pesticides, révélations sur un scandale Français

par Fabrice Nicolino & François Veillerette aux Editions Fayard. - 380 pages, prix : 20 €



Les pesticides sont partout, jusque dans la rosée du matin. Et dans la pluie des villes, bien sûr, de toutes les villes de France. Les conséquences sanitaires de l'exposition aux pesticides sont d'ores et déjà massives. Des centaines d'études, à l'échelle internationale, montrent que ces produits agissent, même à des doses infinitésimales, sur notre équilibre le plus intime. Le cordon ombilical du fœtus, le système endocrinien, la fabrication du sperme sont atteints, les cancers et les maladies neurologiques se multiplient. Ce n'est pas drôle ? Non. Mais les auteurs de ce livre ont pris un parti : celui de raconter des histoires avec de vraies gens. Vivantes, parfois extravagantes. Depuis 1945, l'industrie des pesticides a pris le pouvoir en France, sans que personne ne s'en doute. Cet ouvrage donne des noms, livre des dates, fouille les archives. Oui, on a truqué des congrès prétendument scientifiques. Oui, les industriels ont infiltré, et continuent de le faire, les commissions officielles chargées du contrôle des pesticides. Oui, l'« agriculture raisonnée », que les pouvoirs publics français présentent comme la solution de l'avenir, est une farce, une incroyable manipulation. En lisant ce récit passionnant, vous découvrirez le rôle scandaleux de la haute administration de notre pays dans la mort de milliards d'abeilles. Vous découvrirez comment on dissimule l'existence de milliers de malades. Vous découvrirez une vérité que personne ne pouvait soupçonner.

■ Planisphère Planète terre

Il est bon parfois de renverser les évidences. Même s'il s'agit de l'Austral et du Septentrion. Le Sud a toujours été considéré comme étant quelque chose qui se trouverait en bas, au fond...



Le Nord, sa puissance économique et militaire, sa culture, étant forcément au-dessus. Dans l'espace interplanétaire, la notion de haut et de bas n'existe pourtant pas... La vision offerte par cette carte, tout aussi exacte que tant d'autres, permet simplement, par son code, une autre approche de territoires et de peuples trop longtemps ignorés, trop souvent méprisés. La carte est centrée sur le continent africain, berceau de l'humanité. Elle se veut également un hommage à la diversité. Notre planète a un fragile équilibre, résumé sur le dessin par l'indication schématique des principales zones naturelles. On sait hélas que certaines d'entre elles, comme les forêts, les prairies ou les mangroves, de même que les animaux qui y vivent, sont gravement menacées par l'activité humaine. Conception et textes : Gérard Onesta. 1,20 x 0,85 m, 12 € (Port inclus) Chez ECODIF, 247, rue Fbg St-Martin 75010 Paris Tél: 01 53 19 53 20

■ A l'eau, la terre ! Sauvons Tuvalu, le pays qui disparaît !

Tuvalu est un archipel du Pacifique sud menacé de disparition sous l'effet de la montée des eaux. Face à cette situation dramatique, l'ADEME apporte son soutien à l'association Alofa Tuvalu.



Une action pilote de sensibilisation des 9/12 ans au changement climatique et aux moyens d'y faire face, à travers l'exemple de l'archipel de Tuvalu. Cette BD est dessinée par le chanteur Kent, conçue par Alofa Tuvalu et réalisée par l'ADEME dans le cadre de la campagne de mobilisation sur les économies d'énergie et le changement climatique "Faisons-vite ça chauffe".

Pour télécharger la BD (libre de droit) :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=25117&p1=5685&p2=&ref=17597>

■ Comment les riches détruisent la planète

Hervé Kempf aux éditions du Seuil, 148 p., 14 €

Nous sommes à un moment de l'Histoire qui pose un défi radicalement nouveau à l'espèce humaine. Son prodigieux dynamisme se heurte aux limites de la biosphère et met en danger son avenir. Mais une classe dirigeante bloque le changement de cap qui s'impose. Les sphères de pouvoir et d'influence de la planète prétendent que toute alternative est impossible et proposent comme seule voie possible d'accroître toujours plus la richesse. Quand le journaliste du Monde Hervé Kempf fait ce constat, on ne peut pas le soupçonner d'être un dangereux communiste. Dans cet essai incisif et bien documenté, il démontre qu'on ne résoudra pas la crise écologique sans s'attaquer à la crise sociale. Dans ce contexte, le néolibéralisme que nous proposent les nantis et leurs admirateurs est un vrai danger pour la planète et pour l'humanité.





■ Sauvegarder la biodiversité : paroles, paroles, paroles ...

La ville de Dole nous offre hélas un nouvel exemple de l'hypocrisie de nos politiques qui, la main sur le cœur, s'affichent comme les champions de l'écologie et dans leurs décisions quotidiennes n'hésitent pas à mettre en péril la biodiversité !

Le projet de parking destiné à desservir les locaux de la Charte Environnement de la communauté de communes du Jura Dolois menace en effet de destruction l'unique station de nidification franc-comtoise du héron bicolore. Cet oiseau, protégé au niveau européen, ferait donc les frais d'aménagements destinés à permettre à nos élus locaux de se déplacer en voiture jusqu'à la porte de locaux où ils se retrouvent, ironie du sort, pour débattre des mesures urgentes à entreprendre (demain ?) pour sauver la biodiversité ... Pour acquérir ce site, la ville de Dole a même déclassé lors de la récente révision du plan local d'urbanisme (PLU) la parcelle jusqu'alors classée zone naturelle afin de la rendre constructible : une manière d'offrir pour les convaincre de vendre une somme rondelette aux propriétaires du terrain. Des terres agricoles de peu de valeur (1500€/hectare en moyenne dans ce secteur) sont donc aujourd'hui offertes à la vente pour réaliser un parking mais aussi lotir trois maisons au prix de 70€/m² ! la bonne affaire ! Le site de l'école Rochebelle est très voisin de la gare de Dole : il eût été autrement plus conforme à une action de développement durable d'aménager un vaste parking à proximité de celle-ci (où les places se font rares) au bénéfice des usagers des transports en communs, et de proposer à nos édiles un peu de marche à pied pour rejoindre les locaux de la charte environnement ... Le chantier, pour le moment suspendu, reprendra-t-il dès fin juin ?



Un oiseau protégé

Le héron bicolore appartient aux espèces les plus menacées de la directive Oiseaux (21^{ème} position dans l'annexe I) car il est en très forte régression dans toute l'Europe à cause de la disparition des zones humides, les dérangements dans les sites de nidification et la pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires. Il fait donc partie des espèces protégées en France en vertu de l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (arrêté modifié par l'arrêté du 29 juillet 2005 et par l'arrêté du 24 mars 2006). A ce titre, l'article L.411-1 du code de l'environnement lui est applicable : « ... sont interdits ... La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ; ... La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces ... »

Le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) ne revêt pas son plumage adulte avant sa troisième année. Le jeune a un bec jaune-verdâtre et des pattes gris mat, son plumage est brun tacheté de blanc puis brunâtre avant de prendre ses couleurs définitives : blanc sur le bas de la tête et le plastron, gris sur l'avant des ailes et le dessus de la queue, noir avec des reflets bleu-vert sur le dos et la calotte, jaune-verdâtre pour les pattes et les doigts. Le puissant bec est pointu et noir, deux longues plumes blanches ornent la nuque en période de reproduction et la couleur rouge de l'iris est frappante. La femelle ne se distingue guère que par sa taille légèrement plus petite que celle du mâle (58 à 70 cm pour un poids de 700 à 1000 gr et une envergure de 110 cm environ). Les "c(r)oalements" rauques émis en vol ou du haut d'un arbre évoquent un batracien ou une corneille et sont à l'origine du nom *nycticorax*, corneille nocturne. Le héron Bihoreau vit en colonies, il niche et dort dans les arbres ou dans les joncs près des lacs, marécages, rivières, rizières etc. où il cherche sa pitance du crépuscule à l'aube.

■ La Suisse, modèle de propreté !!!

Où les industries chimiques bâloises ont-elles enfoui leurs déchets pendant des années ? En France, en Alsace entre autres ...



Début mars, un agriculteur alsacien, en labourant sa terre près de la frontière suisse, a vu remonter à la surface des fûts, des flacons, pour certains cassés, contenant des solvants comme le nitrobenzène et des produits de synthèse de colorants, mais aussi de la résine noire et des déchets solides, mélangés à des gravats, en tout 600 tonnes de déchets nauséabonds. Cet endroit jouxte la décharge du Letten (2500 tonnes de déchets toxiques). Les écologistes dénoncent l'attitude imprudente des industries chimiques bâloises après cette découverte. Le décapage entrepris fait courir le risque d'un écoulement vers les eaux souterraines. Les déchets font peser un risque sanitaire, le nitrobenzène étant toxique pour le sang et le système nerveux. Les dépollueurs envoyés sur place ne sont même pas protégés (la population pas plus). Le nitrobenzène et les colorants, enfouis depuis les années 1950 dans les décharges d'Alsace, ont-ils pollué la nappe phréatique ? Une planification immédiate et soigneuse de l'assainissement complet des sites pollués s'impose ! Tout proche de chez nous, la décharge suisse de Bonfol, située à quelques centaines de mètres de la frontière française, contient 115 000 tonnes de produits issus de l'industrie chimique bâloise et est toujours depuis 2000 en attente de mesures d'assainissement ... Les eaux de ruissellement représentent là aussi une menace permanente de contamination toxique des eaux de consommations comtoises et alsaciennes ...

■ Christine van der Voort

■ ENVIRONNEMENT

■ **Plainte d'un apiculteur contre un cultivateur d'OGM**



Le 5 avril 2007, dans le Lot et Garonne, un apiculteur a demandé à la justice d'interdire à un agriculteur de semer du maïs OGM, considérant que le pollen récolté par ses abeilles serait pollué (*) ce qui dévaluerait sa production.

Soutenu par le syndicat national de l'apiculture, l'association Bio d'Aquitaine et la fédération nationale des associations de l'agriculture biologique, Maurice Coudoin considère également que ses abeilles, qu'il déplace au cours de la saison pour produire différentes sortes de miel et de pollen (acacia, colza...), pourraient devenir 'abeilles non grata' ailleurs. En outre, pour son avocat, Me François Roux, étant donné que l'agriculteur qui envisage de semer des OGM '... n'est pas en mesure d'éviter qu'il y ait dissémination dans la nature', il y a 'abus de propriété et trouble du voisinage'. Face à cela, l'avocate de Claude Ménara le semeur d'OGM, Me Maï Le Prat, estime que 'la preuve du dommage n'est pas établie' d'autant que le maïs ne reste en fleurs qu'une dizaine de jours. Le jugement de ce procès, qui est une première en France, sera rendu le 24 mai, soit bien après la date de semis des maïs. Si le verdict devait être en faveur de l'apiculteur, verra-t-on alors le premier fauchage d'une parcelle d'OGM officiel ?!!

(*)- L'analyse d'une centaine d'épis prélevés sur des parcelles de maïs conventionnel, semées à 15, 95 et 305 m d'OGM, ainsi que des échantillons de pollen provenant de plusieurs ruches 'références', a mis en avant la présence certifiée d'OGM, quelle que soit la distance. Cette expérimentation a été menée sous contrôle d'huissier, dans le Lot-et-Garonne à l'été 2006.



■ **Les OGM imposés : scandale démocratique**

Le ministre de la recherche a annoncé le 14 février dernier la transposition de la directive européenne 2001/18 par décret. Ainsi, avant les élections et afin de permettre les semis de maïs, l'Etat passe outre la voie parlementaire et cède aux multinationales.

Refusant le débat, le gouvernement jette un déni sur la démocratie. C'est mépriser la majorité de la population qui n'est pas favorable aux OGM, c'est aller contre la volonté des paysans, à 62% opposés à cette technologie.

Il est possible d'établir un moratoire

L'Autriche et la Hongrie ont opté pour un moratoire avec l'aval de la majorité des ministres européens de l'environnement, dont la ministre française ! Les arguments sont l'absence de réévaluation des risques selon la directive 2001/18 de l'OGM Mon810 dont l'autorisation remonte à 10 ans ; et l'absence de prise en compte des différentes structures agraires et des caractéristiques écologiques régionales. InfoGM, organisme de veille citoyenne sur les OGM a interrogé les candidats à la présidentielle. Tous sont pour un moratoire, sauf ... Nicolas Sarkozy. Reste à savoir ce que fera le nouveau président des semis réalisés avant les élections, la coopérative Euralis ayant annoncé 50 000 ha de maïs OGM. Y-aura-t-il destruction moyennant indemnisation ? Seront-ils maintenus pour un an, hypothéquant un peu plus la possibilité d'arrêter les OGM ?

Vite fait, mal fait : un moratoire s'impose !

L'évaluation des OGM n'est pas obligatoire et, lorsqu'elle est faite, n'est pas correctement menée. Elle devrait être au minimum identique à celle des pesticides, la plante GM sécrétant un insecticide. La coexistence entre cultures conventionnelles et cultures d'organismes Génétiquement Modifiés, que veut instituer la directive, est impossible. Un premier procès est déjà intenté par un apiculteur dont le miel a été pollué par du pollen de maïs génétiquement modifiés semé l'an dernier ... et dont le délibéré est remis à après les élections ! L'information sur la localisation des OGM n'est pas prévue par les décrets transposés. Même si l'Etat s'engage à informer à l'échelle du canton (et à ce que l'agriculteur informe ses voisins), rien de bien précis ne permet de garantir que les services de l'Etat auront connaissance effectivement de l'ensemble des parcelles ensemencées avec des OGM ... Face à un problème technique comme celui de la pyrale (papillon dont la chenille attaque les pieds de maïs), toutes les solutions alternatives doivent être étudiées et les conséquences de chacune d'elles évaluées (le même raisonnement doit être tenu concernant la sélection de plantes résistantes à la sécheresse par exemple).

En tout état de cause, il faut sortir la question des OGM du pré-carré d'une partie de la communauté scientifique liée aux multinationales. Il s'agit bien de la question de quel type d'agriculture nous voulons et cela concerne les paysans et toute la société civile.

■ *Bénédicte Rivet*

■ **Arrêté anti-OGM confirmé par la justice**

Le tribunal administratif de Lyon a rejeté fin novembre 2006 la demande d'annulation d'un arrêté municipal pris en juillet 2004 par le maire de Mornant (Rhône), qui a interdit pour trois ans la culture en plein champ d'organismes génétiquement modifiés sur sa commune.

La préfecture du Rhône avait demandé l'annulation de l'arrêté municipal, estimant que le maire Guy Palluy (PS) n'avait pas le pouvoir d'interdire de telles cultures pour protéger les exploitations d'agriculture biologique situées sur sa commune d'une éventuelle pollution génétique. Soulignant que l'arrêté avait aussi été pris en raison des "risques pour la santé publique" que représentent ces cultures, motif qui n'a pas été contesté par la préfecture, le tribunal a estimé que le préfet ne pouvait demander l'annulation de l'arrêté municipal. Aucune culture d'OGM n'est officiellement pratiquée, ni prévue, à Mornant.





■ Un document d'objectifs pour le site du Massif de la Serre



Pour Serre Vivante, Nicolas Remy-Thomas a interviewé Cecile Bernard. Détentrice d'une maîtrise d'écologie et diplômée de l'école d'ingénieur du paysage d'Angers, elle est arrivée au « Jura entre Serre et Chau » en octobre 2006, pour poursuivre les missions conduites jusqu'alors par Emmanuel RIAT. Comme ce dernier, elle a donc la charge, pour une part, de conduire la seconde charte environnement portée par la communauté de communes (jusqu'en 2011) et d'autre part de coordonner le projet Natura 2000 « massif de la Serre ».

S.V. : Encore un périmètre de protection, une « mise sous cloche » du territoire ?

C.B. : Pas du tout ! Natura 2000 est une politique de gestion contractuelle des sites naturels - ce n'est pas un périmètre de protection réglementaire comme les réserves - conduite en regard des activités existantes sur le site. Il s'agit de croiser des diagnostics écologiques et socio-économiques pour trouver des mesures de gestion appropriées.

S.V. : Les activités humaines y sont donc autorisées ?

CB : Bien sur ! Celles qui sont interdites le sont car illégales, comme les extractions d'alluvions en lit mineur de rivière, et non au titre Natura 2000. On réalise l'inventaire de toutes les activités présentes dans le périmètre et on propose aux exploitants des parcelles qui abritent des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire des mesures de gestion par le biais de contrats. Par exemple, on connaît l'utilité du pâturage extensif pour ré-ouvrir des zones agricoles délaissées. Si un exploitant accepte d'y faire pâturer ses bêtes, plusieurs types d'engagements sont possibles comme une exploitation sans l'apport d'aucun fertilisant, d'aucun traitement phytosanitaire ... certains ouvrent droit à une contrepartie financière comme l'acquisition des premiers troupeaux, l'acquisition du matériel, pose, suivi et entretien des clôtures Ces actions mises en place par les contrats agricoles, beaucoup rencontrées sur la petite montagne du jura, peuvent s'appliquer sur environ 2500 ha dans la Serre.

S.V. : Croyez-vous que cet objectif de préservation de la biodiversité intéresse beaucoup de monde ici ?

CB : La volonté des élus du nord Jura concerne tout le patrimoine environnemental : préservation des ressources, déchets, économies d'énergie, restauration du patrimoine bâti, sensibilisation du grand public aux problématiques environnementales ... Préserver la biodiversité n'est plus un choix mais une nécessité impérieuse, incontournable. Face à l'inquiétante accélération du phénomène de disparition des espèces animales et végétales, des mesures urgentes à moyen et long terme s'imposent. Natura 2000 concilie protection de la nature et préoccupations socio-économiques. Par exemple dans le Haut Doubs on essaie de concilier les activités agricoles et la présence des rapaces. En effet l'utilisation de produits chimiques, avait

entraîné une chute des populations de rapaces à l'origine d'une croissance exponentielle des rongeurs... aujourd'hui la pose de perchoirs permet d'attirer ces oiseaux à nouveau sur ce territoire (il n'y a pas réintroduction, il s'agit d'une dynamique naturelle). Sur la Serre, nous avons une responsabilité en raison de la présence de nombreuses populations de Chauves-souris. Qu'en serait-il si ces espèces venaient à disparaître ? On peut imaginer des scénarios peu engageants...

S.V. : Et aujourd'hui, vous en êtes où ?

CB : Nous en sommes au stade du document d'objectifs, le « docob ». On collecte l'ensemble des données sur les habitats naturels, sur les espèces animales et végétales, ce qui passe par du travail de terrain, une cartographie précise des sites pour être en mesure derrière d'aller voir les gens et leur proposer de mettre en place des contrats.

S.V. : Quelles sont les raisons qui justifient l'inscription du massif de la Serre ?

CB : Ce ne sont pas les menaces qui pèsent sur la Serre qui ont justifié son inscription dans le réseau des sites Natura 2000. Mais l'intensification des pressions humaines pourrait, à terme, conduire à la disparition des habitats de hêtraies acidophiles et des aulnaies frênaies. La Serre accueillant ces habitats représentatifs de la zone biogéographique semi continentale, offre une possibilité de les préserver et nous donne la responsabilité de mettre en place une gestion en lien avec leur spécificité.

S.V. : Comment convaincre les propriétaires les plus réticents de l'intérêt d'agir ?

CB : En tout premier lieu, il y a intérêt à faire passer le message de la responsabilité de l'ensemble des acteurs et en particulier des propriétaires dans le maintien de la biodiversité. Les bonnes pratiques étant parfois plus contraignantes et pouvant induire une baisse de revenu pour les propriétaires, le choix a été fait, avec Natura 2000, de mettre en place une contre partie financière. Laissez-moi vous dire un conte que je crois indien : un petit colibri confronté à un incendie se décide à lutter avec ses petits moyens contre la catastrophe. Il multiplie les allers et retours de la mer à la forêt pour y répandre l'eau bienfaitrice. En chemin, il croise un éléphant qui lui dit : « *tu ne sers à rien* ». Et l'oiseau de répondre : « *moi, je fais ma part du travail* ».

S.V. : Connait-on déjà les acteurs riverains de la Serre qui vont être impliqués ?

CB : Non, on n'en connaît qu'une partie car le

diagnostic n'est pas terminé. Au-delà des agriculteurs, les chasseurs, les forestiers sont tout autant concernés... Et bientôt les particuliers vont également pouvoir s'impliquer. C'est une nouveauté sur laquelle travaille actuellement la DIREN. Par ailleurs, les communes ont été les premières sollicitées, dès la constitution du périmètre. Elles sont associées à la démarche d'élaboration du document d'objectifs par le biais des groupes de travail et participent au comité de pilotage, organe délibérant de la démarche. Enfin, propriétaires des forêts, elles pourront mettre en place des contrats forestiers, si elles le souhaitent.

S.V. : Qui est chargé de piloter la mise en place de Natura 2000 sur la Serre ?

CB : La communauté de communes « Jura entre Serre et Chau » est ce qu'on appelle « l'opérateur ». Un comité de pilotage existe depuis le 10 juillet 2005, co-présidé par M. Gaudron (vice-président de la Communauté de communes « Jura Nord ») et par la sous-préfecture. C'est ce comité qui valide les décisions. Les services de l'environnement de l'Etat (DIREN) sont d'autre part consultés.

S.V. : Les activités porteuses de développement local sont plutôt rares dans le massif de la Serre. Natura 2000 va-t-il changer quelque chose, stimuler la création d'activités et d'emplois ?

CB : Je ne suis pas en mesure de le dire aujourd'hui. Les services de l'Etat travaillent actuellement sur une « labellisation » des espaces naturels protégés afin de promouvoir un tourisme durable ! On n'a pas 10 ans de recul sur Natura 2000. Tout dépend aussi des activités présentes sur le site et qu'on sera capables de valoriser à travers la démarche Natura 2000. Les Polonais ont déjà pris de l'avance sur nous, en créant une vodka labellisée « Natura 2000 ». Serons-nous en mesure de faire naître des produits de ce genre en France ?

S.V. : On parle d'une communauté d'agglomération doloise pour demain. Cela va-t-il changer quelque chose ?

CB : La DIREN, en concertation avec les acteurs locaux, pourrait confier le dossier Natura 2000 à la nouvelle agglomération, en même temps que les autres compétences. Mais on peut aussi imaginer qu'une autre structure prenne le relais : ce pourrait être le syndicat mixte Saône-Doubs qui a déjà en charge le périmètre Natura 2000 de la basse vallée du Doubs, ou bien encore l'ONF qui pilote celui de la Forêt de Chau...

■ ENVIRONNEMENT

■ L'EPR, le meilleur ennemi de la démocratie



Le Gouvernement a publié le 11 avril 2007 le décret autorisant la construction du réacteur nucléaire à Flamanville.

A 10 jours du premier tour des élections présidentielles, c'est un véritable déni de démocratie : alors qu'un débat s'est engagé pendant la campagne présidentielle sur l'hypothèse d'un moratoire, EDF est parvenu à obtenir son autorisation quelques jours avant le scrutin, de manière à s'assurer qu'elle ne serait pas remise en cause après les élections du printemps. Après un débat public tronqué, une fois de plus, l'EPR bénéficie d'un régime dérogatoire aux bonnes pratiques démocratiques. Pourtant le coût de l'EPR, évalué à 3,4 milliards d'euros, est faramineux. Son efficacité est médiocre et sa construction inutile, puisque la France est en situation de surcapacité énergétique. A sommes égales investies dans les énergies renouvelables, on pourrait produire plus d'électricité. On pourrait également tout en pourvoyant aux mêmes besoins énergétiques, développer des sources d'énergie locales, respectueuses de l'environnement, et créer des emplois au moins 15 fois plus nombreux et mieux répartis sur l'ensemble du territoire.

problèmes de sûreté ...

La Finlande s'est lancée avec le français AREVA dans la construction d'un prototype d'une nouvelle génération de réacteurs nucléaires de type EPR dès la mi-2005.

Situé au Sud-Est du pays, sur la péninsule d'Olkiluoto, le chantier a enregistré depuis de multiples problèmes. A l'été 2006, pas moins de 700 non-conformités ou violations des spécifications de qualité et de sûreté nucléaire auraient été détectées. Parmi ces problèmes, la porosité trop importante du béton de la dalle, support de la structure du réacteur, va obliger à couler un nouvel enduit. Autre exemple, la chemise en acier, sorte de peau intérieure du réacteur destinée à le protéger et à le rendre étanche, fait l'objet de critères de fabrication normalement draconiens. Or, alors que sa fabrication aurait dû être assurée par une compagnie allemande, celle-ci aurait sous-traité cette tâche à une entreprise polonaise spécialisée dans les coques de navires et n'ayant jamais travaillé pour l'industrie nucléaire. La réalisation de cet ouvrage a été menée avec des procédés dépassés et incompatibles avec les critères de sûreté nucléaire, comme des soudures à la main. Ce chantier accuse aujourd'hui près d'un an et demi de retard sur son calendrier initial ...

■ MOBILISATION HISTORIQUE CONTRE LE NUCLÉAIRE : 62 000 MANIFESTANTS À TRAVERS TOUTE LA FRANCE

La nucléaire n'est pas une fatalité. Des alternatives énergétiques sont possibles: économes et efficacité énergétique, énergies renouvelables, beaucoup plus créatrices d'emploi que le nucléaire et plus sûres, sont les seules solutions acceptables pour l'avenir.

Avec 40 000 manifestants à Rennes, 8 000 à Lyon, 5 000 à Toulouse, 5 000 à Strasbourg et 4 000 à Lille, ce sont au total 62 000 personnes qui ont pacifiquement manifesté le samedi 17 mars à travers toute la France contre le réacteur EPR et pour des alternatives au nucléaire. Il est grand temps que la classe politique entende la voix



d'une vaste majorité des Français qui ne veut pas rester prisonnière d'un modèle nucléaire dépassé, centralisé et dangereux. Aujourd'hui, 59% des Français se prononcent en faveur d'une diminution du nucléaire en France (*). Avec le réacteur nucléaire EPR, c'est le renouvellement du parc nucléaire tout entier qui est en jeu avec des dizaines de nouveaux réacteurs. Si l'EPR est construit, il condamnera toute politique ambitieuse de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables pour plusieurs décennies ! Pour le Réseau "Sortir du nucléaire", fédération de 765 associations, les 62 000 manifestants ont clairement démontré qu'ils ne voulaient pas de relance du nucléaire en France. Ils doivent être entendus !

Sortir du nucléaire, 9, rue Dumenge 69004 Lyon – Tel. 04 78 28 29 22

(*) sondage européen Eurobaromètre de février 2007 réalisé dans les 27 états de l'EU et auprès de 26 000 personnes à télécharger ici http://europa.eu.int/comm/public_opinion/archives/ebs/ebs_247_fr.pdf



■ CENSURE DE L'INFORMATION SUR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

En 1998, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été mis en place pour une évaluation impartiale des informations internationales scientifiques, techniques et socio-économiques sur l'évolution du climat. Ce groupe publie un rapport complet tous les 6 ans, qui tient lieu de référence pour les scientifiques et les décideurs du monde entier. Avec 1.400 pages, c'est la compilation du travail des 6 dernières années de 2.500 scientifiques venant de 130 pays différents.

Le rapport final du GIEC, réuni à Bruxelles début avril, a été le fruit d'âpres discussions et a nécessité la prolongation des débats. Cette synthèse d'une vingtaine de pages à l'intention des décideurs est adoptée par consensus. L'Arabie Saoudite (premier producteur de pétrole au monde), la Chine (n°1 de la production de charbon), la Russie (n°1 pour le gaz et n°2 pour le pétrole) et les USA (premiers émetteurs de gaz à effet de serre), à l'origine de ce retard, entendaient adoucir certaines formulations et en censurer d'autres. Ces 4 pays sont parvenus à imposer leur point de vue sur la manière de présenter les conséquences à venir du réchauffement climatique. Des données quantifiant les impacts futurs de ce réchauffement ont ainsi été supprimées dans plusieurs tableaux, tandis qu'un graphique sur les effets des émissions dues à la combustion de pétrole, gaz et charbon a été éliminé. Cette manœuvre aurait été décrite comme un « acte de vandalisme scientifique » par un climatologue de renom. Sans ce graphique, des données manquent pour déterminer à quel moment les impacts prévus se produiront, tandis qu'une publication du ministère français de l'écologie, habituellement très « soft », rapporte qu'un des deux principaux auteurs du « Résumé pour décideurs », M. Parry (Royaume-Uni), a concédé que d'une manière générale certains passages du projet initial 'perdaient de leur force', et que trois de ses collègues avaient dénoncé officiellement des ingérences politiques. Les experts confirment les impacts négatifs du changement climatique, y compris pour l'Europe. Parmi ceux-ci figurent l'augmentation des risques d'inondations violentes, des inondations côtières plus fréquentes et une augmentation de l'érosion. Les régions montagneuses verront notamment les glaciers se retirer et la couverture neigeuse se réduire impactant les écosystèmes et les ressources économiques de ces régions. Les scientifiques préviennent également que ce seront les populations les plus pauvres, même dans des sociétés prospères, qui seront les plus vulnérables au changement climatique

■ **Énergies Éolienne**



D'ici 2030, sans mesures résolues en faveur de l'efficacité et de l'économie, les besoins en énergie devraient

croître de 60%, entraînant un accroissement notable des gaz à effet de serre.

Parmi les parades possibles, l'électricité éolienne reste avec l'hydraulique un atout majeur. Longtemps dénigrée au profit d'énergies fossiles moins coûteuses mais plus polluantes, l'électricité éolienne revient sur le devant la scène : l'implantation de turbines croît désormais aussi vite que chez nos voisins leaders européens, l'Allemagne et l'Espagne... avec un retard de 5 à 8 ans ! Alors que nous arriverons à 2000 mégawatts installés en France au premier semestre de cette année, l'Espagne fait presque six fois plus et l'Allemagne fait dix fois plus. Les objectifs français pour 2010 sont de 10 000 MW installés, soit une petite moitié du gisement supposé, source d'environ 30 000 emplois sur le territoire. Les implantations se font surtout dans les régions ventées : Méditerranée, cote atlantique, Manche/Nord ... Les incitations financières sont l'un des principaux moteurs de ce développement : un tarif de rachat minimum garanti sur 15 ans incite et sécurise les investisseurs. Ce retour est malgré tout un peu délicat dans des zones ayant des vents moyens, qui représentent pourtant 50% de notre potentiel éolien. En Franche Comté par exemple, les projets sont plutôt rares, avec seulement 70 MW envisagés, dont 40 MW sur un seul site. Longtemps à la traîne, encore dans le peloton de queue, notre pays ne fait que suivre une tendance internationale lourde. En Espagne, ce seront 15% de l'électricité éolienne qui alimentera le pays d'ici la fin de la décennie, et 20% sont d'ores et déjà fourni par ce biais au Danemark. Des pays qui ont un potentiel éolien comparable au notre...

■ **Des camions sur le train ...**



Fin mars, la France et le Luxembourg ont inauguré la plus longue ligne de ferroutage, en Europe.

D'un coût total de 54 millions d'euros (30 M€ pour la France), cette autoroute ferroviaire permettra à terme d'acheminer 30 000 camions par an, soit environ 7 à 8% du trafic poids lourd de la plate-forme de Bettembourg (Luxembourg) à Perpignan (Pyrénées Orientales). Le coût s'élèvera à environ 900 €, contre 850 à 1 000 € par la route, pour une durée de trajet d'environ 15 heures, 7j/7. Cette dernière caractéristique, le dimanche, pourrait séduire nombre de transporteurs en leur permettant de convoier des marchandises alors que leurs camions n'ont pas le droit de circuler sur les routes. Avec le lancement de cette

autoroute ferroviaire, le Luxembourg et la France mettent en service, en une seule fois, 2 fois plus de ferroutage que l'Allemagne ou l'Italie. Un constat qui montre le faible développement de ce mode de transport dans l'Union Européenne, à l'inverse de la Suisse où la plupart des camions en transit sont transférés par ferroutage

■ **Nitrates et pollution des eaux**



La Commission européenne a décidé de poursuivre une 2ème fois la France devant la Cour de justice des communautés européennes en raison de la pollution par les nitrates de sources d'eau potable en Bretagne.

En 2001, la Cour avait en effet jugé que la France avait manqué à ses obligations imposées au titre d'une directive de 1975 visant à protéger les eaux de surface destinées à la production d'eau alimentaire de la pollution. Depuis lors, si un certain nombre de mesures, y compris des mesures agro environnementales visant à réduire la quantité d'azote épandu sur les terres agricoles, ont été mises en œuvre, celles-ci se sont révélées insuffisantes. Dans ces conditions, la Commission demandait à la Cour d'imposer à la France une somme forfaitaire supérieure à 28 millions d'euros et une astreinte journalière de 117 882 €. Au regard de l'annonce par la France de l'élaboration de mesures supplémentaires, elle propose de sursoir à l'exécution de la saisine pour «faciliter le dialogue avec les autorités françaises» et d'examiner dans le détail le contenu de ces mesures.

Source : Comm. CE, 21 mars 2007, n° IP/07/381



■ **Du lait à la pompe**

En Italie, des éleveurs ont adopté une nouvelle manière de distribuer le lait.

Double jackpot: écologique et économique ! En septembre, le maire de San Maurizio Canavese, un petit village piémontais du nord de l'Italie a inauguré la maisonnette qui abrite le distributeur. Après avoir décroché les autorisations sanitaires, Angela Beruatto, s'est lancée dans l'aventure. A la tête d'une exploitation d'une centaine de bêtes, elle vend les jours d'affluence jusqu'à 300 litres de lait. Pour ce faire, elle alimente plusieurs fois par jour le conteneur en inox de 50 litres, inséré dans un réfrigérateur, qui conserve le lait à une température de 3°. Un distributeur de bouteilles vides (0,20€ pièce) jouxte la machine à lait. "C'est une obligation des services sanitaires, explique-t-elle, mais les villageois ont pris l'habitude d'apporter leur propre récipient. Mieux, ce dernier coûte environ 0,45 € de moins qu'au supermarché ! Le lait n'a subi aucun traitement et, en particulier, il n'est pas pasteurisé. Aucun pro-

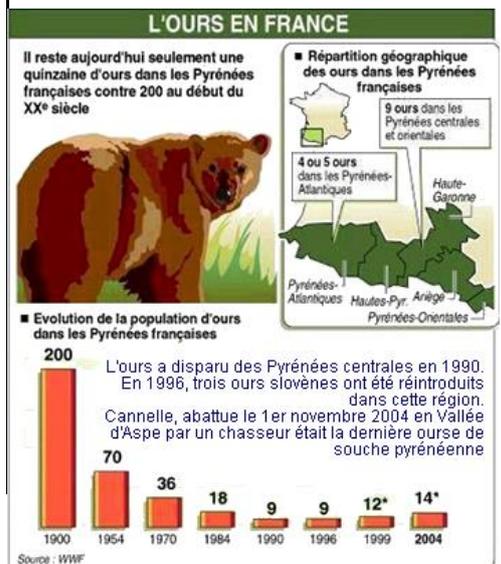
blème hygiénique n'a été signalé en Italie. "Les gens veulent retrouver la saveur des produits", explique l'éleveuse qui dispose des recettes de fromage à côté de la machine et prévoit d'ouvrir un gîte rural. Ce lait meilleur marché et non traité, pour un volume d'emballage réduit, est également synonyme de bénéfice pour l'éleveuse : elle vend son litre 1€ au lieu de le céder 0,33 à 0,35 € aux industriels. "Vendre notre lait de cette façon s'avère la seule manière de s'en sortir", affirme-t-elle. Et ce, malgré une logistique encore artisanale et plus de 7 000 € investis dans la machine. Cette éleveuse dynamique n'est pas la seule engagée dans la voie de la vente directe : plus de 200 distributeurs automatiques de lait fonctionnent déjà à travers la péninsule.

■ **Le tueur de Cannelle espérait passer au travers des gouttes. Raté !**

Mis en examen le 7/12/2004 pour « destruction d'espèce protégée », René Marquéze avait tué Cannelle, dernière ourse de souche pyrénéenne, lors d'une battue au sanglier en vallée d'Aspe.

L'ourse, acculée involontairement dans un secteur escarpé, avec son ourson, aurait attaqué les chiens, évité un premier chasseur, avant de se retrouver face à René Marquéze qui aurait tiré à 2 reprises. Plaidant la légitime défense, ce dernier avait bénéficié d'une ordonnance de non-lieu en janvier 2007. Suite à cette décision, l'État et plusieurs associations de protection de la nature se sont portés partie civile et ont contesté le bien-fondé de « l'état de nécessité » mis en avant par l'avocat du chasseur. En effet, cette battue n'aurait jamais dû avoir lieu dans le secteur : la présence de l'ourse avait été signalée à l'office national de la chasse et aux associations de chasseurs dans le but de prévenir toute battue sur le secteur. Ayant entendu les arguments des avocats de la partie civile, la Cour de d'appel de Pau a décidé 9 mars 2007 le renvoi en correctionnelle du chasseur qui sera donc jugé et devra assumer toutes ses responsabilités.

<http://www.loup-ours-berger.org/cannelle/index.html>



■ Menaces sur la qualité des eaux : l'A36 doit respecter notre environnement

Collisions, citernes renversées sur la chaussée, les accidents survenus ces derniers mois sur l'autoroute alertent les populations du sud du massif de la Serre sur les menaces que l'A36, construite en 1979, fait peser sur la qualité des eaux et sur notre environnement ...

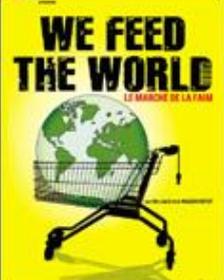
En attendant une mise en conformité avec les normes actuelles, l'A36 déverse allègrement ses eaux de ruissellement chargées en polluants directement dans notre milieu naturel... Suite à une mise en demeure du Préfet, la société des Autoroutes Paris Rhin-Rhône a réalisé une étude évaluant l'incidence sur « les milieux aquatiques » et proposant des mesures visant à en réduire les impacts. Les élus des communes traversées ont été consultés en juin 2006 sur cette étude, mais seu-

lement 5 exemplaires de cet important dossier étaient consultables pour l'ensemble des 13 communes concernées ! Avec les élus, à qui l'on demandait d'analyser ce « gros » document à caractère technique en une dizaine de jours, nous avons demandé un délai plus long, ainsi qu'une réunion d'explication sur le terrain... nous attendons toujours. Un nouvel incident sur l'A36, provoquant un déversement de gazole dans le ruisseau de la Vèze en mars 2007, a provoqué l'émoi du Maire de

Châtenois qui interpelle M. le Préfet. Doit-on attendre l'accident majeur pour que la Société d'autoroute effectue les travaux de protection ? Doit-on donner la priorité à l'élargissement de l'autoroute dans le nord Franche-Comté avant de s'occuper de la sécurité environnementale du réseau existant ? Serre Vivante s'associe à cette interpellation du représentant de l'Etat

■ Jean-Claude Lambert

POUR VOTRE AGENDA . . .

 <p>Charte Environnement du Nord Jura BALADES NATURE . . .</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Samedi 12 mai, Milieux humides: ancienne tourbière et mares, RDV : 14h, parking de l'Ermitage ▪ Samedi 2 juin, Milieux ouverts : La pelouse du Routeau, RDV : 14h, mairie de Brans ▪ Samedi 23 juin, Milieux forestiers, RDV : 14h, parking de l'Ermitage, Tout Public. <p>Renseignements : 03.84.71.37.95 - Courriel: cenj@wanadoo.fr</p>	<p>LE FESTIVAL DE LA SOURCE EST DE RETOUR ! Salon du Spectacle, Spectacles en Salons</p> <p><i>D'un coup de baguette magique, le site de la Source de Dampierre (39) se transformera...en un salon grandeur nature. Théâtre, arts de la rue, marionnettes, théâtre d'objets, cirque, musique, danse, ateliers et projets amateurs donneront vie aux 5 scènes-salons parsemées sur le site. Bonne humeur, humour et rêve vous attendent ...</i></p> <p>Judi 5 juillet : Grande fête d'ouverture gratuite à partir de 17h Vendredi 6 juillet : 14h30-02h, grand Partage de Pique-nique à partir de 18h30 Samedi 7 juillet : 14h30 - 02h, possibilité de repas comme au restaurant sur le site de 19h à 21h Dimanche 8 juillet : 14h30-minuit.</p> <p>Tarifs : Forfait 3 jours en prévente à Dampierre, Fraisans et Gendrey : 25€ - 17€ - 10€ Compagnie La Carotte, 2 rue de la Gare 39700 Fraisans - 03 84 81 36 77</p> 
 <p>"Le Marché de la Faim", est un film passionnant, émouvant, vibrant, révoltant... sur la nourriture dans le monde, depuis sa production jusqu'à sa consommation.</p> <p>Le réalisateur, Ervin Wagenhofer, filme avec talent et sans concession cet univers à la Dallas. Le récit suit les paroles de Jean Ziegler, rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation. On se dit -plus que jamais- qu'il faut consommer autrement, et que le commerce bio, éthique ou équitable est une urgence pour le monde entier ! A voir absolument ! Vous préférez les livres ? "Le Marché de la Faim", par E. Wagenhofer et Max Annas, Actes Sud. 20 €</p>	<p>AUTHUME - Foyer rural</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 mai : randonnée gourmande (Renseignements : 06 23 57 35 74) ▪ 13 juillet : Feux d'artifice, Bal populaire 22h salle des fêtes. Entrée gratuite ▪ 2 septembre : marché aux puces, place de la salle des Fêtes - 6h/18h <p>MENOTEY</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1er juillet : pique-nique tiré du sac, chorale alsacienne de M. Koffel ▪ 1er septembre : concours de pétanque <p>Renseignements : 03 84 79 28 38</p>
<p>L'Orchestre de Besançon à Dole Mercredi 13 juin - 20h 30 : Soirée hommage à Maurice RAVEL A la Commanderie - Tarifs de 6 à 19 €</p>	<p>BREVANS (renseignements : 03 84 82 62 90) 23 Juin : Fête patronale place de la mare, souper dansant à 20h. 26 Août : Exposition de vieilles voitures, repas à 12h (env. 15€).</p>
<p>Nuit des MUSEES le 19 mai l'artiste Bernard Moninot est l'invité du musée de Dole</p>	<p>CHATENOIS 23 juin, Feux de la Saint Jean (le soir), 13h30 : pétanque, 19h30 : barbecue 25 août, Fête du village, repas dansant à 19h. Rens./Réservation: 03 84 70 59 72</p>
<p>Visite de la «papeterie du Doubs» à Novillars (25) une entreprise pilote pour le développement soutenable Jeudi 24 mai 2007 - 14 h 30 Inscriptions obligatoires : 03 81 61 36 44</p> 	<p>Association ADEPIC 14 juin : Les jardins - promenade au cœur de Besançon : des rosiers gallois du Moyen-âge aux plantations exotiques du 19^e. - visite de l'entreprise COMPO France. 30€/pers, voyage et repas compris. Rens. : CDT Doubs tél. 03 81 82 80 48</p>
<p>Fête de la Nature dimanche 20 mai La LPO vous invite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besançon (25) - « Le chant du Lac ». Expérience sonore et naturaliste par Boris Jolivet, preneur de son animalier. Présentation de son dernier album. RDV à 15h30 à la Maison de Velotte, 37 chemin des jourmaux. (03 81 50 43 10) - Saint Lothain (39) - Oiseaux du Revermont - 9h à la fontaine de Sous-Mont, route de Darbonnay, Guillaume Petitjean (03 84 73 71 62) - Arlay (39) - Nos 4 espèces d'hirondelles : observation, comparaison de la biologie, du statut et de la conservation - 9h, place de l'église, Jan Siess. (03 84 85 05 89) 	<p>Les carrières de meules d'Offlanges et de Malange : 7 000 ans d'exploitation des meules dans la Serre</p> <p>conférence de Luc Jaccottet et Annabelle Milleville vendredi 25 mai à 20h30 à Offlanges</p> <p>Le foyer rural de Moisse, la compagnie les Zurbains et 2 Pièces Cuisine, nous invitent à une déambulation théâtrale Dimanche 24 juin à partir de 15h30 Moisse, Départ sur l'esplanade (Gratuit)</p> 

POUR QUE VIVE SERRE VIVANTE, JE SOUTIENS ...

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992.

Elle a pour objectifs :

- d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

✂ découpez (ou recopiez) et renvoyez à: GAEC de l'Aubépine, 39290 Moisse.

Nous remercions tous ceux et celles qui soutiennent par leur adhésion les projets de l'association et la font vivre.

- J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2007**
 - Je fais un don de ___ € (déductible de mes impôts !)**
- Nom
- Prénom
- Adresse
- ☎..... Adresse électronique @